

CALOS-TSCHOPP, Marie-Claire.- Les Étrangers aux frontières de l'Europe : et le spectre des camps.- La Dispute, Paris : 2004

Table des matières

Introduction.....	1
I. Questions, postulats, dénégations.....	5
II. "Human superfluity".....	10
III. Tenir une position intenable.....	14
IV. Force sécuritaire et puissance de liberté dans l'espace Schengen.....	17
V. Traces d'anéantissement dans les renvois forcés d'étrangers.....	22
VI. Coopération, soumission, résistance.....	28

Remarque : ce document est constitué par des notes de lectures, à vrai dire des reprises dactylographiques, et sont incomplètes. Des fautes de frappes sont plus que vraisemblables, ainsi que des commentaires, plus ou moins pertinents, entre crochets. Les choix des reprises sont tout à fait arbitraires.

Introduction

pp. 11 -12

Les modes d'exercice, de légitimation de la violence dans l'enfermement et l'expulsion d'étrangers sont en train de se transformer sous nos yeux. (...) Ne serions-nous pas en train de consentir, en vue d'une illusoire protection, à ce que la prison devienne notre style et notre lieu de vie (...) ? Un tel consentement suppose l'oubli que le mouvement est la vie. Qu'un droit fondamental est violé : celui de circuler. Que l'enfermement est normalement lié à une faute. (...) [A]ccepterons-nous de vivre dans une Europe souverainiste, autoritaire, sécuritaire, inégalitaire, soumise au marché, qui ne pourrait qu'encourager le désespoir des laissés-pour-compte et le retour de populismes nationalistes, racistes, et d'intégrismes religieux ? Là est le choix que nous avons à faire. [Que nous avons fait...]

pp. 12 - 13 - 14

Des conduites qui n'étaient qu'exception tendent à devenir la règle. Elles rappellent des faits qui n'auraient jamais dû se produire dans l'histoire de l'humanité. Qui aurait pu imaginer que Tony Blair proposerait à l'UE en mars 2003 de délocaliser des procédures d'asile à l'extérieur de l'Europe, en les rapprochant des pays d'origine des migrants, et de placer dans des camps ceux qui arriveraient cependant aux frontières de l'Europe ? Qui aurait pu imaginer que, quelques mois plus tard (janvier

2004), le HCR (Haut Commissariat pour les Réfugiés de l'ONU) pourtant chargé de protéger les réfugiés, tout en constatant l'évolution préoccupante du droit d'asile, pourrait déclarer que la proposition méritait examen ? Qui aurait pu imaginer qu'en 2003 Tony Blair, encore lui, menacerait que la Grande-Bretagne se retire de la Convention européenne des droits de l'homme, ou encore de la Convention de 1951 sur les réfugiés, pour répondre à des critiques contre la politique d'asile de son pays ? Qui aurait pu imaginer que l'Australie achèterait des îles pour y installer des camps d'étrangers ? Qui aurait pu imaginer que la chambre basse du parlement hollandais déciderait (18 février 2004) d'expulser, dans les huit semaines suivant la décision politique, 26'000 requérants d'asile déboutés et de les conduire dans des camps avant qu'ils ne se décident à partir "volontairement" ou qu'ils ne soient expulsés en force ? Qui aurait pu imaginer que le gouvernement suisse pourrait mettre des requérants d'asile à la rue avec le double risque d'une délinquance de survie et d'un accroissement de la répression ? [1994 : mesures de contraintes; 24.09.2006. Et puis, les murs : frontière Mexique-Usa, Botswana et Zimbabwe, autour de Melilla, en ville de Padoue entre quartiers d'immigrés et quartiers de nationaux, en Palestine, en Irak (c'est la liberté made in US)... jusqu'à l'armée française portant secours aux autorités sénégalaises pour mieux enfermer leur population, ce qui me rappelle l'empire communiste...] (...)

L'idéologie de l'Union européenne en matière de droit d'asile se décline comme une mécanique sommaire : dire d'abord que la pression aux frontières est devenue intenable; contester ensuite le bien-fondé de la demande d'asile [cf. les Algériens renvoyés en Algérie par la CH, au plus fort des massacres, des Soudanais, des Congolais, des Irakiens, etc.]; enfin, puisque de tels énoncés montrent vite leurs limites opérationnelles (et comportent un certain coût politique), s'arranger pour traiter l'encombrant dossier des réfugiés loin des regards de la société. Aujourd'hui, les politiques migratoires et de droit d'asile articulent les besoins du marché du travail et les considérations diplomatiques avec l'installation de camps ouverts, semi-fermés, fermés, devenus un nouvel outil de "gestion" des migrations. Des millions d'individus sont enfermés sans avoir commis de délit. Les camps ne servent pas à sanctionner, ils servent à contrôler les déplacements des migrants, à avoir sous la main des étrangers enfermés pour alimenter les opérations de charters d'expulsion depuis l'Europe ou depuis des pays de transit payés pour faire le "sale boulot".

pp. 15 - 16 - 17- 18

Depuis la chute du mur de Berlin, en matière d'immigration de droit d'asile, les dispositifs, les réseaux d'institutions, d'acteurs se sont amplifiés et complexifiés. Ils contraignent les liens entre individus, populations, gouvernements. Les tensions entre le mouvement et la surveillance se planétarisent. Les lieux de contrôle se délocalisent. Ils vont des frontières des pays "d'accueil" provisoire, aux pays de passage, et jusqu'aux pays d'origine. Face à cela, une résistance multiforme se cherche et se développe.

Citons l'exemple des clandestins africains s'auto-organisant en village dans un ancien dépôt des chemins de fer, en plein centre de Rome, dans des conditions de précarité extrême et développant toute une vie sociale (le village a ses bars, son restaurant, la TV reliée au Soudan par satellite, sa mosquée) en attendant que leur dossier soit sorti de l'oubli par les autorités. Citons le mouvement "*No Borders*" en Allemagne et en Italie. Citons encore les professionnels (éducateurs, assistants sociaux, enseignants, etc.) en France (mars 2004), qui s'opposent à un projet de loi de prévention de la délinquance qui les contraindrait à la délation (notamment d'étrangers), sous peine de sanction, à l'encontre de leur code déontologique.

Pour observer l'évolution des tensions à œuvre, il suffit de considérer l'histoire européenne du tracé des frontières et l'histoire récente du contrôle direct et à distance de l'immigration. L'Europe est à l'origine du concept de frontière, dans la mesure où, durant le colonialisme, l'impérialisme, elle a organisé politiquement l'espace mondial en ouvrant la boîte de Pandore de nouveaux conflits sur la planète. La lutte pour l'appropriation de la richesse a provoqué et continue à provoquer le départ des émigrants des zones de colonisation et de post-colonisation. Les dispositifs de contrôle ont tout d'abord servi à surveiller la classe ouvrière. Ils ont accompagné la venue des travailleurs immigrés chassés de leur pays par les guerres coloniales (d'Algérie, par exemple) et considérés comme *Gastarbeiter* (travailleur invités, le mot désignant les travailleurs immigrés turcs et kurdes en Allemagne). Ces dispositifs ont été mis en place au début du XX^e siècle dans la plupart des pays d'immigration européens (France,

Allemagne, Angleterre, Suisse, Autriche, etc.) et plus tardivement dans les pays d'émigration qui ne sont qu'ultérieurement devenus des pas d'immigration (Italie, Espagne, Grèce, Portugal, etc.).

Un tournant plus restrictif a été pris en 1970 avec les politiques dites de "retour" pour les travailleurs immigrés. Puis, en 1980, ont été institutionnalisées les politiques de "dissuasion" à déposer une demande d'asile ou à chercher un permis de travail pour les migrants extra-européens. A cette époque, de grands camps d'enregistrement pour demandeurs d'asile ont été ouverts en Allemagne et dans la plupart de pays d'Europe et les lois d'asile se sont durcies. En 1998, la présidence autrichienne du Conseil de l'UE a mis en place, pour cinq ans (1998-2003), une stratégie en matière de politique migratoire. Ce fut le dernier fait marquant au seuil du XXI^e siècle. Il correspond au passage d'une vision défensive (forteresse) à une vision offensive, d'un contrôle direct à un contrôle à distance, délocalisé, intégré dans de nouvelles stratégies guerrières.

Dans une dynamique complexe de systèmes, d'institutions et d'acteurs, des groupes intergouvernementaux de police s'emploient à occuper l'espace politique européen, trop déserté, et transforment la politique internationale et intérieure dans la foulée de changements des lois d'immigration et du droit d'asile. Les laboratoires des polices des divers pays européens, encouragés par certaines polices nationales (Suisse, Espagne, Allemagne, par exemple), lancent en catimini des ballons d'essais, des projets pilotes qui, chaque fois que l'expérience est concluante, deviennent de puissants dispositifs pour des actions stratégiques à l'échelle européenne. Ce processus inclut un nouvel usage des médias - qui vise à manipuler l'opinion -, une pression sur les institutions humanitaires et les professionnels des services publics pour qu'ils collaborent, la création de *consulting* d'experts "scientifiques" pour intégrer dans la stratégie de la légitimation des actions en travaillant sur le risque et l'évaluation des opérations de renvois forcés à grande échelle.

Une telle évolution des mesures appliquées aux étrangers s'inscrit dans une tendance générale à l'isolement, à la dépersonnalisation des individus, au contrôle social, au remplacement de l'exercice de la démocratie, de la défense des libertés, de la préoccupation pour la solidarité par une exclusion sociale et une pénalisation de toutes les "anomalies" sociales au regard des exigences du marché.

pp. 19 - 20 - 21

Mais le modèle appliqué aux étrangers ne leur est pas réservé en propre. On le voit à l'œuvre dans les transformations du salariat, les politiques du travail, du chômage, de la santé, de l'éducation, de la recherche, de l'humanitaire, du "développement", etc. Les habitants des bidonvilles d'Amérique latine ont traduit la réorganisation des rapports de pouvoir dans la mondialisation actuelle par la métaphore très explicite de *poblacion chatarra* (population poubelle). C'est en effet une philosophie "d'homme jetable" que nous voyons se diffuser sur la scène sécuritaire des politiques migratoires. Mais elle ne concerne pas que les migrants. Bertrand Ogilvie a montré que le processus n'est pas seulement lié au statut de national ou de non-national, aux passeports, mais qu'il fait partie intégrante du système capitaliste.

La prise en compte de la genèse historique de moyenne et de longue durée est indispensable à la compréhension des faits. Observés sur la longue durée de la mondialisation (*Conquista*, Renaissance, colonialisme, XVIII^e siècle, XIX^e siècle, impérialisme, post-colonialisme), des développements du racisme avec l'essor et l'hégémonie de la science et des sciences de la vie, les faits qui nous intéressent s'inscrivent dans le développement d'un système d'exploitation, de domination, de racisme étendus à l'échelle planétaire. Pour en comprendre les spécificités et les enjeux, la rétention, la détention et l'expulsion des étrangers gagnent à être mises en regard des dispositifs de surveillance, d'exclusion et de grand enfermement généralisé que Foucault a décrit dans ses travaux sur le système pénal, la prison, la psychiatrie, les anormaux, etc. (...)

(...) En prenant acte de la rupture politique "sans précédent" qui s'est produite au siècle dernier, on peut postuler, à titre exploratoire, que le modèle dominant la scène économique et politique de la mondialisation et les politiques migratoires n'est plus seulement utilitariste, mais qu'il se déploie dans tous les domaines, et notamment en matière d'étrangers, une exploitation néolibérale cynique tout en refusant aux plus précaires, estimés inutiles, l'appartenance à un espace public d'échanges.

pp. 21 - 22

La liberté de circuler est très inégalement répartie entre les humains. Elle est même déniée à la plupart d'entre eux, sans que cette atteinte à une liberté fondamentale soit sérieusement discutée.

En matière de droit d'asile, depuis les années quatre-vingt, la mise en cause des droits durement acquis a succédé à la laborieuse mise en place d'une culture d'État de droit, dont témoigne, par exemple, la Convention du HCR de 1951 sur les réfugiés et les lois d'asile se référant à une culture d'État de droit (protection individuelle de la vie et de la liberté, responsabilité des États) est pratiquement abandonné. Dans la pratique, les notions de protection de la vie et de la liberté à la base de la définition du réfugié et du principe de non-refoulement sont une peau de chagrin. (...)

Un constat s'impose : l'attaque du cadre de vie, de la politique, des libertés et du droit à propos des étrangers est banalisée dans l'opinion publique. Il est courant de penser que, finalement, ce sont des étrangers qui sont touchés et pas nous. Face à l'aggravation de la situation, on constate la difficulté à percevoir, à *voir* l'extrême fragilité des droits acquis dans l'histoire des luttes des mouvements sociaux, à diverses époques et dans divers endroits de la planète; en d'autres termes, la possibilité, l'importance de la politique et du droit comme cadre d'un monde commun auquel chaque individu, en tant qu'il fait partie du genre humain, peut appartenir et recourir. Pourquoi les habitants de divers pays européens semblent-ils anesthésiés face à cette destruction du cadre politique et des droits, qui en fait ne concerne pas seulement les étrangers, mais les concerne aussi directement ? L'incertitude, la manipulation de la peur et le mensonge comme méthode de gouvernement bloquent la prise de conscience, la construction de connaissances, le jugement à la base de choix scientifiques et de citoyenneté.

p. 23

La violence d'État tend à devenir violence d'Empire. Une nouvelle forme de gouvernement guerrier qui ne dit pas son nom se développe. Elle est accompagnée de mensonge cynique et de brutalité aveugle. On assiste à une *destruction systématique du cadre politique et des droits*, qui met en cause la sécurité collective, et à leur remplacement par des méthodes de domination, de pillage hégémonique qui ne créent pas seulement de graves déséquilibres, mais laissent apparaître un visage de la domination très préoccupant.

pp. 24 - 25 - 26

Heureusement, le mouvement de l'histoire ne se réduit pas à l'histoire de l'exploitation, de la domination sécuritaire et même à la destruction. L'histoire est aussi ce qui se passe dans le mouvement des populations en termes de "fuite" des zones de conflit, de résistance, de construction de liens entre exilés et populations, d'élargissement de la citoyenneté, de liens de partage et d'échanges dans les frontières poreuses de l'Europe. (...)

On peut se demander si l'accent si fortement mis sur le modèle sécuritaire dans l'opinion publique ne vise pas à rendre invisibles, inconnaissables, insignifiantes, d'une part, "l'insécurité sociale" qui résulte du démantèlement de la protection et, d'autre part, les histoires locales, régionales, nationales où se construit un nouvel espace de relations entre l'Europe et le reste du monde. (...)

Quand on considère les liens tissés au XX^e siècle entre l'Europe et les États-Unis par l'entremise des exilés européens, on mesure la richesse que de tels échanges ont représenté pour les deux continents dans la construction de leur identité respective. (...)

Vivre dans une société ouverte, privilégiant la relation à l'autre, les échanges, y compris quand ils sont conflictuels, s'inscrire dans une culture de construction de la paix, plutôt que dans une culture de guerre (...), est la condition permettant à une société, à une civilisation de vivre, de survivre.

(...) L'action pour la légalisation des sans-papiers, la dénonciation des camps de rétention, des détentions arbitraires d'étrangers dans divers pays d'Europe, les camps de jeunes "antifrontières" et antiracistes en 2003 en Allemagne et en Italie, etc., sont autant de signes d'actions de résistance en cours. Ces actions très diverses ont contribué à dénoncer le cynisme et la cupidité d'employeurs profitant d'un travail clandestin structurel. Elles ont aussi servi à dévoiler l'hypocrisie, le manque de

courage du monde politique ou son opportunisme électoraliste. Elles ont permis de rendre plus explicite l'orientation essentiellement xénophobe et sécuritaire des politiques d'immigration et d'asile (...).

pp. 28 - 29

Les individus qui luttent pour leur existence en se déplaçant sont une expression de la puissance de vie, de liberté, de la nécessité pour les humains d'entrer en relation les uns avec les autres, qui est condition d'existence. Le mouvement est une donnée d'anthropologie philosophique et politique sans cesse déniée, et pourtant appelée à être pleinement intégrée au politique et autolimitée par les humains eux-mêmes, et non déléguée à des pouvoirs de police.

Les politiques de rétention, de détention, d'expulsion de millions d'individus, définies par des groupes intergouvernementaux de police, constituent en fait une double négation s'appuyant sur un brouillage du temps au nom de l'urgence, de l'espace au nom d'une logique de territorialité, et sur des arguments sécuritaires, autoritaires : 1° négation *ontologique* de tout ce qui *Est* (existence, devenir, et non essence figée, séparée, inerte) et négation *anthropologique et politique* du mouvement en tant qu'il est relation et qu'il a sa place dans la construction de l'espace politique; 2° négation du mouvement de pensée critique, de jugement, de débat intrinsèquement lié au projet démocratique. (...)

En d'autres termes, la double négation est en fait une négation de la puissance d'Être, la négation de la vie, de la liberté et de la possibilité de relation, de toute possibilité de vie politique et même de tout projet éducatif. (...)

En partant du mouvement, l'activité critique, créatrice est soumise à une triple exigence, qui concerne à la fois la recherche, l'éducation et la politique : 1° identifier le type de danger que représente pour la sécurité collective l'extension, en Europe, d'une culture politique sécuritaire, en matière de sécurité, d'immigration, de droit d'asile; 2° adapter la résistance, l'action au type de danger encouru; 3° imaginer, penser, juger - reconnaître - la puissance de liberté du mouvement relationnel, politique, philosophique, pour créer un espace politique, de citoyenneté aux frontières de la démocratie en Europe en intégrant l'exigence "d'autolimitation" du mouvement par les humains eux-mêmes dans un cadre politique.

pp. 29 - 30

Que recouvre aujourd'hui le spectre des camps, évoqué dans le titre de ce livre ? Que nous permet-il d'imaginer, de penser sur les faits innombrables des politiques d'immigration, du droit d'asile et de sécurité aux frontières de l'Europe ? Qu'est-ce qu'il nous montre de ce que nous avons devant les yeux, mais que nous peinons à voir, et aussi des formes d'aliénation de notre propre pensée, des difficultés de notre propre conscience ? Que nous invite-t-il à comprendre concernant le passage entre réclusion et expulsion d'étrangers que désignent les camps d'aujourd'hui aux frontières de l'Europe [et jusque hors de l'Europe : Mali, Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Liban, Turquie, etc.] ? Le spectre n'est pas un simple fantôme du passé chassé de la scène. Ancré dans le présent, il laisse entrevoir à la fois le passé historique de longue durée, des ruptures signifiantes dans ce passé, des traces préoccupantes d'anéantissement dans des situations néo-libérales d'aujourd'hui [cf. zones franches] et ce qui pourrait être de l'ordre du possible dans l'avenir.

p. 34

La réalité, dans la complexité de son devenir, dépasse, par définition, les outils, les catégories dont nous disposons. Notre désir de comprendre est aussi infini que le processus de compréhension lui-même - qui commence à la naissance et se termine à la mort, expliquait Hannah Arendt dans un texte de travail précieux. L'important est de tenter de réfléchir en nous débrouillant avec les concepts, les outils dont nous disposons, en bousculant nos certitudes, nos catégories, nos références, afin de renouveler la réflexion, de résister et d'infléchir le cours des choses en termes de connaissance et d'action.

pp. 35 - 36

Ce qui est en jeu dans l'ensemble de la démarche, ce n'est pas, en effet, de consentir à une vision déterministe du système sécuritaire, mais d'être attentifs au "climat" structurel d'apartheid dans lequel

baignent les pays européens, aux tensions, aux contradictions, à certaines situations limites (l'exemple des renvois forcés, de certains outils utilisés) rendant visibles des enjeux cruciaux de la construction européenne et de la place de l'Europe dans le monde.

I. Questions, postulats, dénégations

("La fabrication massive et démentielle de cadavres est précédée par la préparation historiquement et politiquement intelligible de cadavres vivants." Hannah Arendt, Le système totalitaire.)

pp. 39 - 40 - 41

Au XX^e siècle, après une gestation historique de longue durée, nous sommes entrés par soubresauts, explosions et catastrophe politiques dans le régime et le système totalitaires. En sommes-nous sortis aujourd'hui ? Les dix-huit millions de chômeurs dénombrés par le BIT sont une main-d'œuvre de réserve de plus en plus précarisée dans une société disloquée par une nouvelle étape de la mondialisation, dominée par la rationalité instrumentale et le marché; une société où s'effacent les frontières entre activité, travail, chômage, rebut, et entre travail légal et clandestinité. Le sens de l'existence de l'action humaine et de la politique est mis en cause. Confrontés à la violence structurelle, extrême parfois, aux frontières de l'espace Schengen, on en vient à se demander : "Une politique de la civilité est-elle encore possible ?"

Au cours de l'histoire, le balisage de la propriété privée a eu comme corollaire les enclos, les barrières, les fils barbelés. Le contrôle de l'espace territorial par l'Europe coloniale et impériale a suscité le développement de la cartographie pour quadriller le monde. Le contrôle, le comptage, l'éloignement des individus ont utilisé des techniques de plus en plus poussées d'identification. L'invention des mesures anthropométriques date de la fin du XVIII^e siècle, celle des passeports du début du XX^e siècle. Ces mesures ont permis de nouvelles formes d'identification nationale des individus lors de la dislocation des grands empires (austro-hongrois, ottoman, russe), de l'hégémonie du système d'États-nations et des nationalismes. Depuis, le contrôle d'identité des individus par les États-nations se poursuit en se modernisant (photos, empreintes digitales, techniques de mesures de l'âge osseux pour des adolescents [pas fiable], analyse linguistique de la voix, SIS, etc.). La technologisation des identités se traduit dans des outils qui profitent des avancées scientifiques et des innovations techniques (la connaissance de l'ADN, par exemple). Elle s'étend du visage aux cellules, du corps des individus au mouvement du corps, au déplacement, aux parcours de millions d'individus. Le contrôle d'identité se combine avec l'enfermement et l'expulsion. Parfois dans des conditions extrêmes.

Utilitarisme [très visible dans Letr], racisme, pratiques d'anéantissement et de résistance se côtoient aux frontières des migrations. La violence à l'encontre des immigrés est paradoxalement une reconnaissance du besoin de main-d'œuvre qui se manifeste dans les niches de richesses de la planète conjuguée à la surexploitation, à l'absence des droits les plus élémentaires (protection de la vie et de la liberté, santé, travail, éducation, liberté d'expression, logement, etc.). Elle est aussi reconnaissance de la puissance politique potentielle des migrants. On verra que la violence sécuritaire, loin de réguler les "flux migratoires" est inefficace. [Et coûteuse...]

pp. 43 - 44 - 45 - 46 - 47 - 48

Quand on s'intéresse à l'ensemble du processus sécuritaire, la *rétenion* est une des premières portes d'entrée vers la compréhension de la détention et de l'expulsion, comme partie d'un dispositif global de contrôle direct aux frontières "extérieures" de l'Europe. Avant l'arrivée, toute une série de dispositifs (asile interne, camps aux abords des zones de conflits, pays "sûrs" de transit, d'origine, visas, etc.) servent à freiner, à délégitimer la fuite et à établir une "police à distance". La rétenion contient en germe un processus plus vaste et plus complexe que le simple fait de "retenir", c'est-à-dire de limiter la liberté de mouvement des étrangers. La limite entre *retenir*, *détenir* et *enfermer* est floue. Ces actions concernent toutes des entraves à un droit fondamental : la liberté de circuler. Elles se résument par une chaîne d'opérations que révèlent les trajectoires des migrants : empêcher de fuir le pays, confiner aux

frontières des pays en conflit ou de pays de transit, bloquer l'entrée en Europe tout en triant de manière drastique des exceptions utiles, dissuader l'installation provisoire et expulser par la conviction ou par la force. Les camps d'étrangers apparaissent comme un "nouvel outil de la politique migratoire de l'Europe, que ce soit sur le plan de l'immigration ou sur celui du droit d'asile. La détention va de quelques jours à des années, voire à un temps indéfini (Angleterre). (...)

En Europe, on trouve des dispositifs de rétention, de détention et d'expulsion d'étrangers à l'entrée sur le territoire (dans les zones de détention aménagées dans les grands aéroports afin de faciliter les expulsions - Roissy, Zurich, Francfort, Rotterdam, Schipol, Heathrow, Bruxelles, Zaventam -, dans les ports, aux marges terrestres de l'Europe - île de Malte, entre le Maroc et l'Espagne, entre la France et l'Angleterre, entre l'Allemagne et les pays nordiques, en Pologne, dans les pays Baltes, aux frontières de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie et de l'Autriche, au sud de l'Italie. Et même, depuis peu, dans les pays d'origine.

Logique implacable. Les camps dessinent dans l'espace les places et le statut d'exclu. La géographie des camps désigne les frontières d'une exclusion qui est de l'ordre du tri, du stockage de déchets et du "jetable" : "Retournez d'où vous venez et restez-y, quitte à y mourir." Les individus sont désignés comme groupe, statut, flux migratoires. La dépersonnalisation est la règle. Ces processus s'accompagnent de pratiques qui essentialisent l'autre pour le rejeter, plutôt que le considérer dans ses conditions réelles d'existence dans les rapports sociaux. L'idéologie raciste accompagne les pratiques de "mise à part" et de rejet.

Les lieux classiques de rétention, de détention pour les personnes privées de liberté en vertu des lois sur l'entrée et le séjour des étrangers vont des zones de transit dans les aéroports, de simples locaux à l'entrée des pays, à des commissariats de police, à des camps, à des prisons spécialisées ou non, à des asiles psychiatriques et jusqu'à des wagons sur des voies de garage. Les camps sont souvent organisés dans des zones écartées (par exemple, Arenc¹, Sangatte, Coquelles, Vallorbe, Mannheim, Lanzarote, etc.), hors administration pénitentiaire et hors garantie contre les mauvais traitements. Les moyens d'intervention à l'arrivée aux frontières européennes sont notamment la non-entrée en matière sur la demande d'asile, la mise en zone d'attente, les mesures de "dissuasion", la détention, l'aide au départ pour encourager l'éloignement "volontaire" ou "forcé" du territoire par wagons-cellulaires, bateaux, avions, et même charters privatisés. La diversité des lieux rend difficile le contrôle de ce qui s'y passe.

Le processus de rétention, de détention et d'expulsion d'étrangers se rationalise en Europe et à l'extérieur (durcissement des mesures², division du travail, différenciation des types de lieu, de camp, de prison, rénovations d'anciens lieux, nouvelles constructions, augmentation du nombre des places, politique du personnel visant à faire baisser les coûts, frais d'expulsion imputés aux États étrangers, accords avec les autorités des pays d'origine, privatisations, etc.) Les zones de "transit", "d'accueil", "d'attente", de "rétention" deviennent des camps, voire des prisons pour organiser les expulsions individuelles ou groupées. En clair, on parle de rétention (retenir), mais on se trouve face à un dispositif d'enfermement et d'expulsion qui s'étend et qui se diversifie. Les conditions de certains camps, en divers endroits d'Europe et de la planète (Lituanie, Angleterre, Australie, Malte...), ont défrayé la chronique. Comme Sangatte, leur fermeture fait partie des revendications de groupes de résistance.

Le Gisti, MSF, le HCR, la Croix-Rouge, le CICR, Journalistes sans frontières, Human Watch, etc., qui tentent de dresser la carte la plus complète possible des lieux, des formes et des modes de rétention, de détention et d'expulsion en force d'étrangers, en Europe et au-delà de l'Europe, au bord des zones de conflits majeurs de la planète, en viennent à inventorier les lieux où meurent les milliers d'étrangers (Gisti).³ En lisant cette carte, on a devant les yeux une toile d'araignée, d'institutions, de procédures, de dispositifs et d'outils plus ou moins secrets, plus ou moins officiels et durables qui se répandent

¹ On a découvert en 1979, à Arenc, sur le port de Marseille, un hangar dans lequel étaient entassés depuis des mois des dizaines d'étrangers en situation irrégulière sans aucune communication avec l'extérieur et dans une absence totale de salubrité et d'hygiène.

² En Suisse plusieurs cantons veulent interner les requérants d'asile peu respectueux des lois ou "récalcitrants", ou "asociaux", ceux qui refusent de donner leur identité (structure moins attractive, surveillance renforcée, liberté de mouvement limitée, sanctions). Un tel projet peut être contrecarré par le Tribunal Fédéral, c'est pourquoi certaines polices cantonales demandent que la loi soit changée pour éviter les recours.

³ <http://pajol.eu.org/rubrique42.html>

progressivement depuis l'Europe jusqu'au cœur des pays de transit et d'origine. Les frontières européennes de l'ombre sont mouvantes. (...) On peut prévoir une multiplication des lieux de détention. (...)

Des projets de "délocalisation" de la détention d'étrangers voient le jour. Au moment où nous écrivons, l'avocat de Jurg Haider propose que les autorités autrichiennes paient la construction de prisons en Roumanie pour que les ressortissants roumains ayant commis des délits sur sol autrichien y purgent leur peine. La délocalisation du système carcéral pour étrangers suit la délocalisation du contrôle policier (visas). Elle accompagne d'autres formes de délocalisation, de nature économique (matières premières, capitaux, entreprises, main-d'œuvre). Des projets d'îles-prison surgissent à l'intention des immigrés non souhaités sur le continent européen. En octobre 2003, le Parti conservateur anglais a ainsi proposé de parquer les migrants indésirables sur une île éloignée du continent : Sainte-Hélène, les Bermudes, l'île de White, par exemple, en se référant à l'expérience de la base de Guantanamo et aux autres lieux plus secrets de la justice d'exception américaine⁴. L'île-prison ferait office à la fois de prison isolée et de dépotoir pour les "flux" migratoires incontrôlables. Elle fait inmanquablement penser aux lourdes expériences du XX^e siècle (bagnes, politiques de relégation en Russie, projet de colonie isolée, d'État-mouroir à Madagascar où expulser les Juifs allemands).

pp. 49 - 50 -

La nouvelle fausse conscience construite à l'aide des médias n'accompagne plus seulement la restructuration de l'exploitation selon la logique de création d'une main-d'œuvre "de réserve" décrite par Marx au moment de la révolution industrielle. La catégorie "étrangers" change et elle se déplace des frontières des États-nations vers la frontière Schengen en construction. Elle revêt de nouvelles caractéristiques d'indésirabilité allant d'une main-d'œuvre de réserve de plus en plus précarisée, à un surplus jetable et jeté, c'est-à-dire sans identité reconnue, expulsé sans que l'autorité cherche forcément à s'assurer d'une destination. En clair, à cause de leur précarité dans les rapports de force internationaux, les "nouveaux" étrangers de l'UE (en majorité du "Sud") rendent plus visible, un processus propre au néo-libéralisme, qui est loin de n s'appliquer qu'aux frontières terrestres, aux passeports et aux migrants. La tendance du système économique-politique combine, en effet, diverses formes d'exploitation qui se nourrissent d'une mise en concurrence de la main-d'œuvre, de précarisation et de pratiques de dépotoir aux frontières ou à l'extérieur de l'Europe. Les inutiles non seulement sont expulsés du marché gris et noir du travail, mais on leur refuse une place, une appartenance à un système politique organisé auquel ils pourraient prétendre appartenir, bénéficiant ainsi d'une protection. Les inutiles sont réduits à l'état de nature. Ils ne sont plus que des déchets dont il faut se débarrasser. Tout au plus fournissent-ils du travail aux "éboueurs" chargés de les expulser.

pp. 55 - 56

Si on s'abstient de découper la chaîne des dispositifs en actes administratifs séparés et qu'on prend en compte une chaîne d'actions dans les discours, on voit que l'attente (zone d'attente) et la rétention aboutissent, sauf de rares exceptions, au renvoi forcé, en clair à l'*expulsion*. Certains chercheurs ne s'y trompent pas et appellent "un chat un chat". Dans les faits, le mot *rétention* contient logiquement la *détention* et l'*expulsion* à destination du pays d'origine ou de transit. Dans la pratique, comme on le verra, l'identité des expulsés et la destination ne sont pas toujours ni clairement définies, ni prises en compte par les autorités de police. Loin de seulement "surveiller et punir", on comprend alors que, par le biais des politiques d'immigration, après avoir effectué un tri sévère à l'entrée, les États tentent de *maintenir*, de *retenir* des étrangers pour les empêcher de se mouvoir dans l'espace territorial qu'ils contrôlent - l'espace national combiné à l'espace Schengen - et, quand ils échouent, de les *expulser* hors d'Europe. Dans les discours en anglais (Angleterre, États-Unis) *expulsion* se traduit par le mot anglais

⁴ Sur les milliers de suspects arrêtés [et même achetés...] depuis le 11.09.2001, environ 650 sont emprisonnés à Guantanamo. Des centaines (?) d'autres ont "disparu". Le CICR, Amnesty international dénoncent un flou absolu entretenu sur ces pratiques de détention au nom de la lutte "antiterroriste". Human Rights Watch a avoué rencontrer d'énormes difficultés pour se faire une idée de l'ensemble de ces centres (Bagram, au nord de Kaboul, est connu. Il existe de gros soupçons sur Diego Garcia [dont les habitants ont été expulsés manu militari...], dans l'océan Indien, et Djibouti, ancienne colonie française, par exemple).

deportation. On voit depuis peu ce dernier mot apparaître en français pour désigner l'expulsion d'étrangers. Par des chemins étranges du travail de la langue, le mot "rétention" s'inscrit alors à ce stade dans une chaîne signifiante qui conduit à l'un des usages historiques du terme "déportation" en Europe. (...) Malgré les usages différents, on verra que ce dont il est finalement question dans l'ensemble des pays de l'espace Schengen, c'est de *retenir* des populations en mouvement et d'infléchir leur mouvement dans le sens d'une *expulsion* hors des territoires nationaux et hors de l'espace Schengen en *déportant* des individus dont l'identité n'a pas (toujours) été établie vers des destinations pas toujours balisées. Ce flou rejoint alors, par certains traits philosophiques et certaines conséquences pratiques, la déportation dans le sens qu'elle avait en Europe nazie durant la Deuxième Guerre mondiale.

pp. 57 - 58

La prétention d'empêcher les humains de se mouvoir, exprimée dans les discours et mise en pratique par l'usage de la force, est-elle réaliste ? Pourquoi prétendre contrôler, maîtriser le mouvement dès lors qu'ils sont en vie et que leurs conditions d'existence impliquent qu'ils soient en mouvement ? Pourquoi vouloir retenir aux marges de l'Europe, dans des zones de transit, d'attente, des camps, des prisons spéciales, un nombre somme toute insignifiant d'étrangers en mouvement ? Que recouvre le lien postulé entre les étrangers, la rétention, la détention, l'expulsion et l'argument de la sécurité ? Que recouvre l'affirmation de la légitimité de la force policière et de l'usage de dispositifs et d'outils dangereux du point de vue des individus et aussi des régimes et systèmes politiques qui y recourent, pour une efficacité pourtant discutable et avec des coûts économiques et sociopolitiques démesurés ? Que fait, que produit la force, si elle ne vise pas l'efficacité postulée ? Qu'est-ce que des situations limites en matière de rétention, de détention et d'expulsion nous montrent sur les limites à ne pas dépasser dans l'usage de la force par les réseaux intergouvernementaux de police ?

pp. 60 - 61

Il existe des "frontières impensées de l'Europe", écrivent Alessandro Dal Lago et Sandro Mezzadra. Ils expliquent que les enjeux géopolitiques liés à l'assise de l'Empire, que la mondialisation économique ont parsemé la terre de nouveaux conflits et que les affrontements pour le contrôle des ressources naturelles et énergétiques et pour imposer le modèle économique occidental sont devenus un "conflit total" de micro et macroconflits, masqués par l'humanitaire. La multiplication et la différenciation des frontières où "les hommes et choses peuvent ou ne peuvent pas circuler, peuvent ou ne peuvent pas exister", correspondent à de nouvelles formes de hiérarchisation. Les auteurs montrent aussi que le processus de déplacement des frontières après 1989 a été accompagné d'un double mouvement ambivalent : délocalisation de l'expérience de la frontière dans la vie quotidienne pour certaines catégories de populations jouissant d'une mobilité sans entraves [ou presque : le terrorisme...] et marquage sacralisé des frontières remplissant un rôle "identitaire". Les frontières intérieures se sont aussi multipliées, dans "sécurité sur le pas de la porte" impliquant un renforcement du contrôle des étrangers. La lutte sécuritaire contre les clandestins (et pas contre les passeurs ni les patrons qui emploient ces clandestins [et encore moins contre les États qui manquent à leur **devoir** d'assurer une existence juridique aux homo sapiens respirant sur son territoire...]) a renforcé la relégation des immigrés comme travailleurs et comme citoyens de deuxième zone.

pp. 63 - 64

Le cas de la Suisse est particulier par sa position paradoxale dans les processus en cours. C'est un petit pays, situé géographiquement au centre de l'Europe occidentale, mais qui ne fait pas partie de l'Europe.

Pourtant sa police est active depuis les années quatre-vingt dans les réseaux intergouvernementaux de l'Europe des polices. C'est un des "laboratoires" de l'UE où s'inventent des dispositifs et des outils performants en matière de contrôle restrictif des politiques d'immigration et du droit d'asile. Ces outils sont loin d'être anodins quand on les met en regard de l'histoire du XX^e siècle et de l'action brutale du néolibéralisme actuel dans l'économie, la politique, l'État, les droits.

(...) La question des étrangers a structuré la mise en place dans le pays d'un régime d'apartheid⁵ et d'un État national xénophobe⁶ et raciste⁷. La Suisse est étroitement liée aux exigences du capitalisme et d'un marché du travail recourant structurellement aux travailleurs immigrés clandestins.

p. 66

Des milliards d'individus, ne peuvent accéder à des conditions de vie et d'existence dignes, ni même parfois de survie. Il leur est ainsi impossible d'être des individus autonomes ni des citoyens dans le lieu où ils travaillent, vivent et meurent. Le fil rouge à suivre pour observer ces faits est le processus de domination au nom de ce qui est appelé, par certains acteurs, la "sécurité". Celle-ci intègre la "gestion" de la vie et la mort d'humains, comme un *principe* de la vie en commun et détruit le cadre politique, les droits et les individus. Ce sont des pratiques matérielles de pouvoir et de savoirs accompagnés de discours idéologiques de légitimité, de fausse conscience, qui déterminent à la fois le fonctionnement du système et la construction de l'autonomie des individus aux diverses places du système.

pp. 68 - 69 - 71- 72 - 73

On peut postuler que la chaîne des dispositifs, outils de rétention et d'expulsion d'étrangers aux frontières de l'Europe est un des lieux où l'on peut observer ce qui constitue le *noyau dur* de la société contemporaine mondiale dominée par le néolibéralisme. Celui-ci contient des traces d'une invention du XX^e siècle : pas seulement la domination, l'exploitation, la surexploitation en soi, mais la destruction, l'*anéantissement* (le mot nazi, *Vernichtung*⁸, dit bien de quoi il est question) de la nature, des humains et du lien social accompagnant l'exploitation et la domination. On verra que Hannah Arendt l'a décrite, pour la condition humaine, en termes d'humains superflus : *human superfluity*. (...)

Quand on s'approche de la chaîne des dispositifs et des outils de rétention, de détention et d'expulsion d'étrangers, on constate que quelque chose résiste au travail de connaissance et de mémoire. On repère deux négations à l'œuvre - c'est-à-dire un double refus de reconnaître comme vrai une assertion, un fait. (...) La première dénégation concerne la "rupture" de l'histoire au XX^e siècle, avec sa longue genèse; rupture constituée par les *humains superflus*, dont les camps d'extermination ont été le laboratoire (Hannah Arendt). La deuxième dénégation concerne le mouvement de chaque être humain sur la planète Terre en tant que condition de vie, d'existence⁹, et souvent de survie présente et future et en lien avec le passé (générations, histoire de longue durée).

(...) Le mouvement riche et complexe des humains sur la planète Terre est un fait non reconnu à part entière par *le* et *la* politique. (...) Bien que le système d'États-nations soit fragilisé par la mondialisation économique et guerrière, il a tendance à se renforcer sur son versant sécuritaire par le contrôle et la répression des étrangers. Dans le langage courant, scientifique et administratifs, on a trop tendance à

⁵ Laurent Monnier (*L'Apartheid ne sera pas notre passé. Il est notre avenir*, leçon d'adieu du 21 juin 1988, Université de Lausanne) a le premier utilisé ce terme pour qualifier la politique d'immigration en Suisse. Il a été utilisé par d'autres chercheurs depuis.

⁶ Le mot d'*Ueberfremdung* traduit imparfaitement par "surpopulation étrangère" est à la base de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers de 1931 (LSEE). Voir à ce propos, Marianne Ebel et Pierre Fiala, *Sous le consensus, la xénophobie*, Université de Lausanne, 1983

⁷ La Suisse a été condamnée pour racisme d'État par la Commission des droits de l'homme de l'ONU à cause de son fameux "modèle des trois cercles", évoqué plus loin [Pour note 6 et 7, voir Letr et Lasi (24.9.2006)]

⁸ NdIgor : *Vernichtungsbefehl*, terme utilisé par le Kaiser en 1904 pour ordonner l'extermination des Herero en Namibie... cf. Le Livre noir de la colonisation

⁹ Traduit en termes sociologiques, on trouve, par exemple, dans la plupart des pays européens, la négation qu'ils sont des pays d'immigration ou encore une schizophrénie sur le thème de la mobilité, perçue et traitée de manière antithétique selon que sont concernés les élites ou la grande masse des individus

situer le mouvement parmi les faits de nature (afflux, catastrophe naturelle¹⁰) par le biais d'un traitement statistique (quantité, masse) ou sur le registre policier (ordre, force).

En d'autres termes, l'interprétation, dans son courant central et aussi dans les pratiques interétatiques, situe le fait politique du mouvement de millions d'êtres humains entre *nature*, *technique*¹¹, *police* et *guerre*. Les conditions d'existence des individus humains en mouvement font tout au plus l'objet de débats politiques minoritaires autour du mouvement des sans-papiers. L'existence des sans-papier est niée - l'absence de papiers le dit bien - ou alors présentée par le pouvoir dominant comme un "problème", du "désordre", voire une "catastrophe". Les sans-papiers sont sans appartenance, confinés dans l'ombre des rapports de pouvoir aux marges de l'Europe, alors que le travail clandestin est structurel dans l'économie européenne. Ils ne sont pas un fait politique reconnu, alors que leur présence est un fait structurel de l'organisation marché du travail, de la vie économique et de la vie culturelle.

Un préjugé indiscuté est à la base des politiques d'immigration et du droit d'asile : les prétendues *vérité* et *légitimité* d'une maîtrise par la violence policière, voire militaire, du mouvement des populations. Mais les élites mondialisées ne sont pas assujetties à cette contrainte de l'ordre. Pour elles, le pouvoir d'État est susceptible d'être ignoré ou transgressé. [Sauf que les États le plus puissants travaille quasi exclusivement pour ces élites; il n'y que les terroristes qui amènent quelques grains de sables, aussitôt transformés en source de pouvoir et de profits par et pour ces mêmes élites...] Dans ce domaine, c'est la forme contemporaine la plus visible de la violence du pouvoir de souveraineté étatique et interétatique. Or, le postulat de la maîtrise du mouvement des populations par la force policière est loin d'être une vérité de fait et un acte légitime. Jusqu'à quel degré de "traitement inhumain et dégradant", c'est-à-dire de torture, de "terreur", de mort, voire d'acosmie [être exclu du cosmos, expulsé dans le néant, c'est-à-dire pas même reconnu comme mort], comme on le verra, l'usage de la force interétatique policière est-elle légitime ?

La construction des immigrés en "corps d'exception", le préjugé de la légitimité de la violence d'État exercée sur les étrangers sont à la base de l'ambiguïté généralisée d'un système d'apartheid dans lequel les populations de niches privilégiées minoritaires se sont habituées à vivre. Ce préjugé cache [mal] l'inégalité, l'exploitation, la surexploitation (des travailleurs clandestins, par exemple) et même une destruction nihiliste. Il devient très dangereux quand des lignes de forces du pouvoir deviennent des situations limites, comme on le verra à propos des zones-frontières d'arrivée (mille morts par an entre l'Espagne et le Maroc par exemple¹²), de rétention, de détention et d'expulsion. Les expulsions sont un des actes symboles d'une grave crise de société où les frontières entre vie et mort se redessinent.

II. "Human superfluity"

pp. 80 - 81 - 82

(...) Tentons de saisir et de penser ce que Hannah Arendt donne à voir quand elle parle d'humains superflus - *human superfluity*. Retenons trois ancrages centraux pour réfléchir sur la chaîne des dispositifs et outils de rétention, de détention et d'expulsion d'étrangers aux frontières de l'Europe : 1° l'imbrication entre anéantissement et mouvement, 2° la signification d'une position de *hors-la-loi* [à savoir être exclu de tous droits, mis en dehors de la loi], 3° la négation de l'individualité allant jusqu'aux confins de la néantisation, de la dépropriation de la vie, de la mort et même du culte des morts.

¹⁰ Alors que le mouvement des populations est le plus souvent déclenché par la violence, la guerre

¹¹ L'imaginaire mêle la métaphore du mouvement comme *catastrophe naturelle* à la pensée bureaucratique-policière basée sur la pensée scientifique de la *quantité* et la pensée du marché qui transforme les humains en marchandise (en choses)

¹² En juin 2003, deux cents clandestins se sont noyés au large des côtes italiennes. La même année, un second naufrage au sud de l'Italie, auquel quinze personnes sur quatre-vingt ont survécu, a suscité ce commentaire : "La Méditerranée est en train de devenir un immense cimetière." *Osservatore Romano* (Vatican), 20 octobre 2003. [Depuis 1994 au moins, tous les jours des personnes humaines meurent aux frontières de Schengen, parfois noyés, gelés (train d'atterrissage des avions ou camions réfrigérés), etc., parfois par mauvais traitement des polices, ou par désespoir et suicide. A Melilla, en 2005, on a *tiré* sur des gens tentant de franchir grillages et barbelés. Guerre de base intensité ?]

L'événement totalitaire a des racines lointaines. A la suite de circonstances historiques complexes, des "éléments" très divers se sont "cristallisés" en un nouveau régime, système politique. Le paradoxe du système totalitaire, écrit Hannah Arendt, est qu'un système prévu par les humains pour décider, organiser, construire un monde commun a adopté et mis en pratique le principe des humains superflus. Après avoir transformé des humains de manière "historiquement et politiquement intelligible" en "cadavres vivants", il a pu les transformer en cadavres morts, en fumée et en cendres. Arendt explique dans son oeuvre que la *human superfluity* a été la tentative du pouvoir totalitaire de représenter, classer, diviser, hiérarchiser les humains vivants et morts, de les dépouiller de leurs biens, de leurs droits, de leur individualité psychique et morale, de les faire partir de force, de les amener dans des lieux d'extermination, puis de les tuer, de les *anéantir* en masse.

Vernichtung - néantisation -, le mot utilisé par les nazis¹³ pour nommer le processus d'extermination, dit explicitement ce dont il est question à propos de la *human superfluity*. Il a été mis en pratique dans les camps d'extermination et les fours crématoires. Les nazis ont eu la prétention d'instaurer un clivage dans le genre humain entre des humains et des sous-humains par le moyen d'une idéologie raciste radicale supposant l'existence de deux races antagonistes, une race de "surhommes" à protéger et une race de "sous-hommes"¹⁴ à éliminer de la politique et des droits, puis à exterminer, à expédier dans la mort, le néant, à jeter hors du monde (acosmie). Après les voir mis "hors la loi", ils sont allés chercher des hommes, des femmes, des enfants, les ont mis dans des trains et les ont exterminés en masse.

Pour pouvoir comprendre le sens potentiel, ultime de la chaîne des dispositifs et des outils de rétention, de détention et d'expulsion d'étrangers aux frontières de l'Europe, ce qu'il faut accepter de percevoir, de voir, de penser, dans la profondeur historique en observant les faits actuels, c'est la réalité d'une invention politique qui a créé les humains superflus, l'*anéantissement*. Comme toute création humaine, cette invention du XX^e siècle est une potentialité présente et future dans l'histoire de l'humanité qu'il est dorénavant impossible d'ignorer. Dans une telle perspective, les faits de la rétention, de la détention et de l'expulsion d'étrangers, comme d'autres faits qui leur ressemblent dans la vie sociale, ne sont donc pas un acte circonscrit et "neutre" pouvant être banalisé et effacé de la mémoire collective.

pp. 84 - 85 - 86

Précisons que la notion de *human superfluity* n'est pas un critère normatif, au sens moral ni même pénal, qui permettrait de trancher une fois pour toute entre le bien et le mal (fût-il le mal radical), le juste et l'injuste, au risque de condamner, de projeter la responsabilité du mal, de l'injustice sur l'autre quel qu'il soit. C'est une *notion pivot* permettant, non pas une activité punitive, projective pour éloigner de soi une question difficile, soulager l'angoisse, mais une activité de compréhension des institutions et des individus - dont soi-même - qui ne se fixe pas sur un résultat définitif, qui se développe tout au long de la vie (...). Qui oblige à un déplacement radical de soi-même regardant l'objet. Se confiner dans une position normative ou alors utilitariste visant un résultat définitif par besoin de sécurité mettrait ainsi à l'abri du questionnement et donc en position d'insécurité, en sortant de l'histoire par le fameux dicton "Plus jamais ça", ô combien illusoire... Pour Hannah Arendt, la question est plus radicale : la *human superfluity* est une caractéristique ontologico-politique qui renvoie à une expérience historique de négation radicale, de la néantisation des êtres humains du monde (en) commun politique. Sa prise en compte pose l'exigence d'échapper au désespoir, au nihilisme, de reconstruire une philosophie éthico-politique optimiste et lucide de la résistance et de la création où chacun-e et contemporain-e du monde dans lequel il (ou elle) vit, concerné-e tout au long de la vie. La politique prend alors un autre sens que

¹³ Et par le régime qui précédait, voir note 8]

¹⁴ "Le sous-homme, cette créature de la nature, avec ses mains, ses pieds et son espèce de cerveau [...], créature qui paraît être de la même espèce humaine, en est pourtant une tout autre, une créature horrible, une ébauche humaine, avec des traits ressemblant à ceux des humains, mais située par son esprit, par son âme au-dessous de l'animal [juste un peu en dessus de la femme]. A l'intérieur de cette créature, un chaos de passions sauvages, sans retenue : une indicible volonté de destruction..." Extrait d'un tract, Reichssicherheits-Hauptamt (SS), pièce n° 1805. Ou encore : "Pour des raisons de sécurité, j'ordonne la démolition immédiate du ghetto de Varsovie [...]. Je demande qu'on me soumette un plan d'ensemble... De toute façon, il faut obtenir la disparition des habitations destinées jusqu'ici à 500'000 sous-hommes [...]." Document secret du Reichsführer SS Himmler, 16 février 1943, n° de dossier 343 et doc. n° 2.494.

celui des rapports de force et de la domination. C'est une action collective intégrant la faculté de comprendre, de penser et de juger ensembles des situations.

La démarche philosophique doit alors retrouver l'étonnement socratique, se saisir de l'histoire, et repenser une anthropologie politique, quand elle s'intéresse à des objets comme, par exemple, la rétention, la détention et l'expulsion d'étrangers. Les fait qu'on peut observer à ce propos sont un rapport spécifique de pouvoir, de savoir, qui, dans une dialectique conflictuelle, combinent le pouvoir de souveraineté étatique-nationale et le pouvoir d'existence d'individus humains en condition matérielle, physique, psychique, imaginaire de vivre, d'exister *en mouvement* sur l'ensemble de la planète Terre.¹⁵

Le mouvement des humains est externe (corps physique, espace terrestre) et interne (psychisme, imaginaire, pensée, conscience). Il est condition de vie, d'existence, de survie. La rétention, au sens le plus général, c'est-à-dire englobant la chaîne des actes d'État *rétention-détention-expulsion*, est la tentative de *retenir, freiner, détenir, expulser* par la force instrumentale policière, parfois sans destination connue, des individus en mouvement.

Avoir la prétention d'empêcher le mouvement de la grande majorité des individus humains sur la planète, c'est en définitive avoir la prétention de contrôler, de maîtriser la vie humaine (ici). On voit bien comment un certain imaginaire policier rejoint un certain imaginaire scientifique [dévoté] de toute puissance. On entrevoit combien le mouvement des populations réveille des fantasmes liés à une vision de toute-puissance, de contrôle infini, par certains sur certains autres, désignés comme inférieurs et même différents.

Ainsi, l'imaginaire, les préjugés du sens commun, et certaines tendances des sciences sociales, se rejoignent souvent pour dénoncer le facteur démographique quantitatif, "l'afflux" des populations en mouvement et le danger de la catastrophe "naturelle" que représenteraient les migrations de "masse" sur la planète¹⁶. Les faits démentent les fantasmes. La mobilité des populations est en hausse, mais ce n'est pas un phénomène de masse. Le chiffre de 120 à 150 millions (avec les hors-droits et les touristes) de migrants internationaux, soit 2.8 % de la population mondiale, est avancé par le Bureau International du Travail et l'Organisation Internationale des Migrations. Pour situer l'ampleur du phénomène : en 1965, on comptait 77 millions de personnes déplacées, 110 millions en 1990, 140 millions en 1997.

pp. 88 - 89

(...) Depuis la rupture historique du XX^e siècle, le *mouvement* de millions d'individus humains sur la planète, en majorité dans le "Sud", rappelons-le, est articulé de fait à l'invention historique totalitaire jusque dans sa lointaine genèse (colonisation, impérialisme). À défaut d'être intégré, placé dans le cadre politique de la "vie en commun" à défaut d'un débat et de choix politiques, le mouvement des populations est un facteur majeur de catastrophe politique possible. Lorsqu'il est dénié, lorsqu'il n'est pas cadré politiquement, le mouvement de populations non protégées semble constituer un terrain favorable au développement de séquelles de l'invention totalitaire ou à de nouvelles formes totalitaires. On pense, ainsi, à la différence de traitement politique apporté, d'une part, à la crise yougoslave, d'autre part, aux crises du Congo ou du Rwanda.¹⁷ (...)

Dans *Le Système totalitaire*, Hannah Arendt écrit : "Les individus sans-État représentent le phénomène le plus nouveau de l'époque contemporaine. On ne retrouve en eux aucune des catégories ni des règlements issus de l'esprit du XIX^e siècle. Ils sont tout aussi éloignés de la vie nationale des peuples que les luttes de classe de la société. Ils ne sont ni des minoritaires ni des prolétaires, ils sont en dehors

¹⁵ Rappelons que le mouvement est très diversifié - beaucoup plus intense du "Sud" au "Sud" que du "Sud" au "Nord". Quant à la planète Terre... rêvons de mouvement interplanétaire, ne serait-ce que pour ouvrir l'imagination. [Reste à espérer que les E.T. ne déclenchent pas une guerre préventive contre nous, ce qui serait toutefois compréhensible, voire légitime, yo!]

¹⁶ NdIgor : Rappelons que depuis *homo ergaster*, l'*homo* est un animal très perfectionné en matière de migration. Voilà plus de 40'000 années qu'il a colonisé la planète. Par ailleurs, en un siècle (1900 - 2000), la population mondiale est passée de 2'000 millions à bientôt 7'000 millions : des mondes nouveaux sont à inventer, et ils s'inventent...

¹⁷ NdIgor : dans les conflits qui opposent "Nord" et "Sud", le ratio morts occidentaux/cadavres barbares correspond au minimum à 1/100, mais plus habituellement à 1/1000...

de toutes les lois." Que veut dire Arendt en affirmant que les sans-État *sont en dehors de toutes les lois* ? Ce qu'elle écrit par ailleurs, à propos de la prise de conscience du *droit d'avoir des droits* après que les sans-État en ont été privés, désappropriés, permet de saisir la radicalité de ce qu'elle montre en termes d'exigence d'un socle, d'un cadre pour le politique et pour l'appartenance politique et au monde.

pp. 91 - 92 - 93

En matière de rétention, de détention et d'expulsion d'étrangers, on assiste à une attaque du cadre, à une dégradation rapide de l'accès aux droits mettant en péril les libertés publiques non seulement des étrangers, mais des nationaux, à des attaques perfides de l'autonomie des acteurs, c'est-à-dire du pouvoir de construire leur autonomie. On assiste à une construction des étrangers en profiteurs, en délinquants, et même parfois en "terroristes", retenus, détenus arbitrairement, puis renvoyés en force souvent au mépris du principe juridique de "non-refoulement" et même d'autres droits fondamentaux. Ironie du sort, certains requérants déboutés ont rejoint avant la lettre les "terroristes" de Guantanamo, en se voyant privés d'identité, de statut de réfugié, de cadre politique et des droits existants¹⁸. La mémoire collective ne semble pas avoir enregistré, en Europe, ce fait vieux d'à peine quinze années. Pourtant, certains faits isolés, apparemment anodins, revus avec la distance historique et à la lumière de pratiques actuelles prennent un tout autre sens. (...)

Certains préjugés sur le droit "bourgeois" sont ainsi en décalage avec le retour massif de la force sécuritaire. La difficulté tient aussi au droit lui-même. (...)

(...) Je m'étonne d'observer autour de moi une étrange conjonction institutionnelle entre certaines positions de courants de la génération de 1968, pour une partie d'entre elle actuellement à des postes de responsabilité, et une nouvelle génération dans le secteur privé et public, pour qui les règles, le droit sont des barrières à ignorer, à transgresser, voire à éliminer pour prendre sa place (faire carrière au plus vite). Cette conjonction paradoxale de faits en apparence disparates s'inscrit en réalité dans de nouvelles formes d'assujettissement, une mise en cause du cadre de l'État, du droit et de l'autonomie individuelle.

Il suffit de se déplacer pour voir que ces faits croisent les discours d'autres acteurs, dont certaines franges du pouvoir policier, qui se plaignent des limites que leur impose le système démocratique [cf légalisation de la torture et de l'arbitraire aux USA] (lent, inefficace, incohérent, non pertinent face à de prétendues situations d'urgence, etc.), fustigent les règles existantes tout en appliquant le *deux poids deux mesures* dans le traitement des étrangers et vont même jusqu'à remettre en cause l'acquis libéral de l'*habeas corpus* dans les renvois forcés. On peut s'étonner par ailleurs de la difficulté qu'éprouvent certains professionnels du service public, certains militants des courants politiques de droite, de gauche, et d'extrême gauche à *voir* l'importance des violations patentes du droit.¹⁹ On est frappé de leur ignorance du droit international public, et même du droit international humanitaire pour l'ensemble de la vie politique. On doit constater que les besoins en formation permanente dans ce domaine ne sont pas remplis.²⁰ Les militants du droit d'asile, spectateurs et parfois victimes directes de la violence d'État sur le terrain, ont dû intégrer ces référents par l'expérience.

¹⁸ Le cas d'un opposant politique à Mobutu, accusé de mettre en cause la sécurité de l'État (!), alors qu'il s'opposait simplement à son renvoi et à celui de sa famille après quinze ans de séjour en Suisse a préfiguré la mise en place de la loi de contrainte [1994] (détention en vue de l'expulsion). Cette affaire a été l'occasion d'une mise en oeuvre anticipée de cette loi, en transformant un réfugié zaïrois reconnu par le HCR en un individu mettant en cause la sécurité de la Suisse.

¹⁹ La banalisation du viol des femmes en est un exemple. Le peu de réactions devant les traitements infligés aux "terroristes de Guantanamo" en est un autre. [De plus, qui voudrait défendre des droits chèrement acquis, passe pour réactionnaire, conservateur, etc. C'est l'anarchie qui se fait dépasser par la droite...]

²⁰ NdIgor : pour ma part, en Suisse, j'ai remarqué que les droits de l'homme provoquent des haussement d'épaules qui signifient : les puissants peuvent parfois accorder des droits, si cela les arrangent. Par ailleurs, on se gargarise d'être la "civilisation des droits de l'homme", de ne pas être des sauvages. Comme quoi, lorsque l'on bénéficie de droits, on en perçoit plus la nécessité. Enfin, un droit humain, doit toujours être compris comme un et indivisible : qu'un seul individu humain en soit exclu, et ce droit est détruit. S'il y a un esclave, alors il n'y a pas d'homme libre !

pp. 94 - 95 - 96

L'aporie repérable au centre du système juridico-politique des étrangers se combine avec la montée en puissance de la force sur la scène internationale (ONU, Tribunal International) et de protocoles intéressant la survie du genre humain (Kyoto) dans d'autres domaines de la vie politique (OGM). Au niveau global, on constate que les conflits interétatiques sont relayés par de nouveaux conflits et acteurs (économie, mafia, etc.) et que les frontières sont de plus en plus floues entre la guerre et la paix. On voit évoluer les définitions et les buts de la guerre. On voit s'effondrer la division entre ordre interne et ordre international, alors que les frontières territoriales sont renforcées par une série de techniques, d'outils sophistiqués de contrôle, de dispositifs policiers en se déplaçant aux marges de l'Europe. Au niveau des étrangers, l'observation des atteintes de cadre juridico-politique permet de constater l'étrange conjugaison entre les limites anachroniques d'un droit conçu en termes de souveraineté nationale et territoriale conjuguée, et les attaques directes dont fait l'objet le cadre juridico-politique.

Dans l'histoire humaine, le respect de la place des morts et du culte des morts est un signe fondamental de distinction entre les êtres humains et les autres êtres. L'anthropologue Marc Augé a montré que les rituels de vie et de mort permettent de s'inscrire dans le temps et de construire du sens. [cf. les légions de "disparus" (Argentine, Algérie, guerre contre le terrorisme et les morts anonymes de la migration...)] (...)

Même la mort n'existait pas pour les individus humains radicalement privés d'individualité, d'appartenance politique et voués à l'extermination de masse. Les humains n'étaient pas ainsi simplement rejetés dans le règne "animal", comme le signalent plusieurs analystes à propos de pratiques de déshumanisation actuelles, mais, par une tentative fantasmatique d'exclusion de "l'espèce humaine", dans une non-existence radicale non seulement du monde politique mais du cosmos. Hannah Arendt a bien montré que la *solution finale* des nazis a impliqué à la fois une radicale non-appartenance politique (être "hors de toutes les lois") et l'acosmie. Un autre exemple plus récent peut permettre de comprendre l'enjeu. Lorsque les Mères de la place de Mai, en Argentine, revendiquaient des traces matérielles des 30'000 disparus de la dictature argentine [tant aimée des investisseurs étrangers, suisses notamment], elles voulaient que l'unicité des individus humains vivants et morts soit reconnue, pour que puisse s'effectuer le travail de deuil et de mémoire générationnel et intergénérationnel.

Dès lors qu'on se situe dans la perspective des analyses de Hannah Arendt, il faut donc entendre l'expression nazie [cf. note 8] *Vernichtung*, anéantissement, comme le *condensé du système*, du mouvement totalitaire. Il exprime le *principe ontologique*, à savoir la négation radicale d'existence, de place, d'appartenance politique, et l'acosmie. Autrement dit, c'est une tentative de domination "totale" allant jusqu'à la *néantisation* d'individus et de groupes, allant jusqu'à les exclure du cosmos dans des circonstances où le racisme (Guillaumin²¹), la logique du processus de différenciation (Foucault) ont été poussés à leurs limites extrêmes. Et rien ne permet de penser que de semblables circonstances soient à jamais derrière nous. Aujourd'hui, le processus de néantisation peut être constaté dans de nombreux domaines (répartition des biens disponibles, politiques de la santé, de la guerre, etc.) et aussi dans certains "nœuds-frontières" de la chaîne des dispositifs, des outils de rétention, de détention, d'expulsion d'étrangers. On verra, sur des exemples précis comment est mise en oeuvre une version modernisée de négation de *l'habeas corpus*, du racisme pratiqué par un système d'États; une philosophie et une pratique d'"hommes jetables".

III. Tenir une position intenable

pp. 98 - 99

Dans la perspective des travaux d'Hannah Arendt, la question d'une position à *tenir* renvoie tout d'abord à une caractéristique de l'action politique, à ce qu'elle a appelé, dans son livre *Condition de l'homme moderne*, la "fragilité des affaires humaines". L'action humaine comme mouvement de liberté et de pluralité implique de construire un accord pour agir ensemble, et un engagement de chaque individu dans l'action. Et non une simple gestion des rapports de pouvoir, des rapports de force dans une

²¹ Colette Guillaumin, *L'idéologie raciste*, Gallimard, "Folio-essais", Paris, 2000

instrumentalisation des autres en vue de contrôler le pouvoir de dominer par la force. Il renvoie ensuite au mouvement instable de la pensée et de la conscience qui demande sans cesse à être renforcé par l'activité de pensée, de compréhension et de jugement pratiquée avec soi (une discussion de soi avec soi) et dans l'espace public (un débat avec d'autres).

A partir de là, en revenant à l'horrible étrangeté de l'invention des *humains superflus*, le noyau dur de l'expérience historique de l'anéantissement, il est possible d'élaborer sur de nouvelles bases la question de la position dans l'action. Celle-ci prend la forme d'un mouvement paradoxal dans la praxis : *tenir* une position *intenable* dans le travail intellectuel et la citoyenneté. Le pivot des humains superflus fait éclater le champ scientifique. Il déboussole le chercheur et aussi le citoyen. Au niveau du savoir, il provoque un premier mouvement d'autocensure immédiate par la fascination de l'horreur, sa banalisation ou alors l'évitement, la fuite. Pour les travailleurs intellectuels, l'ambiguïté prend peut-être aujourd'hui le visage de la fuite, du retrait, de l'oubli ou encore de l'accommodation aveugle.

p. 100 - 101 - 102

Il est des faits qui nous confrontent à la mort et à la destruction, et nous font vaciller dans notre puissance de vie et notre optimisme. Il est des faits qu'il faut pourtant accepter de *voir* pour commencer à les percevoir. La prise de conscience du poids des humains superflus est extrêmement difficile, fugace, toujours et infiniment à reconstruire non plus seulement en Allemagne et dans les divers pays d'Europe occidentale, mais dans l'histoire mondiale. Elle donne le vertige face au néant. La démarche pour résister à sa banalisation devient une boussole indispensable pour notre exploration des zones opaques des politiques d'immigration et du droit d'asile, des dispositifs de rétention, de détention, d'expulsion et dans d'autres domaines politiques (chômage, sida, santé, etc.), et de nous-même. Elle engage toute notre capacité à éprouver la réalité et ce qui nous en détourne (auto-immunisation contre la réalité, autotromperie, multiples mécanismes d'évitement, de "banalisation" dans les pratiques et les discours, etc.) A vivre au jour le jour un conflit politique et psychique majeur où s'entremêlent destruction, résistance et reconstruction.

Même si beaucoup le dénie, les savoirs scientifiques tout comme les pratiques de citoyenneté sont radicalement bousculés par le noyau dur historique de l'invention de l'anéantissement. Accepter de *voir* l'invention des humains superflus, c'est se demander, tout en travaillant en tant que chercheur, en menant des activités de citoyenneté, comment un tel objet a pu exister, est présent ou absent de son domaine disciplinaire, ou alors tronqué dans des traces banalisées, comment il redessine un champ scientifique, des objets et l'espace public de la politique. Comment il interpelle les sciences sociales et humaines, transforme l'activité de penser, la description, l'interprétation, la narration de l'objet lui-même et de ses suites historiques. C'est se demander encore à quelles conditions il est possible que des faits s'inscrivent ou non dans le champ politique, dans la construction du savoir et de la conscience (capacité *d'éprouver, de pâtir, d'être affecté par une situation; pour comprendre, la simple activité cognitive de la raison logique ne suffit pas* [nécessaire, pas suffisante]) du chercheur et du travail de citoyenneté.

(...) Quand, devant le néant possible, l'imprévisibilité, on ne peut rien faire du point de vue de la maîtrise scientifique, des outils, des concepts de la tradition, des catégories scientifiques disponibles, la tentation est tout simplement de ne pas l'envisager (forme de dénégation qui accompagne l'activité scientifique notamment, et aussi les sciences sociales et humaines). Donc de ne pas l'imaginer. De ne pas le percevoir. De ne pas le penser. (...) L'inconnu n'est (...) plus seulement la mort individuelle mais la fin du genre humain, sa disparition de la planète [pour le plus grand bonheur de bêtes moins féroces, cf. B. Russell] (...). Ce fait pose de nouvelles exigences pour le savoir, l'activité de recherche et de citoyenneté. En faire l'économie, c'est prendre le risque de sombrer dans le nihilisme ou dans la mélancolie. C'est une *épreuve* complètement nouvelle d'optimisme paradoxale que le chercheur et la société doivent accepter de *pâtir (souffrir)* pour survivre, pour reconstruire l'avenir.

pp. 105 - 106 - 107

Après l'invention humaine de l'anéantissement au XX^e siècle... rien n'est plus comme avant. On ne peut plus regarder l'histoire, l'avenir, les faits, le monde comme avant. Il faut accepter de les *voir* en face. Il faut accepter qu'ils nous échappent sans cesse. Résister à l'horreur, accepter la souffrance, la

désespérance qu'ils provoquent en les affrontant. La réflexion exige d'interroger les dénis, les oublis, de travailler sur l'ambiguïté ambiante dans laquelle on est pris au plus intime de soi-même. De s'arrêter là précisément où l'horreur nous saisit ou alors là où les faits résistent, où le désir de fuite devient lancinant, où l'oubli s'installe. Où la pensée patine, peine à imaginer, à nommer, à se rappeler, à voir, à percevoir, à parcourir. Mettre en mouvement l'activité de penser pour construire une conscience historique suppose à chaque fois un travail d'arrachement à la néantisation, à l'oubli, la recréation du temps et de l'espace, de l'altérité, du rapport à la vie et à la mort. (...)

(...) La rétention, la détention, l'expulsion d'étrangers aux frontières de l'Europe alors ? Les politiques d'immigration et du droit d'asile sont un des lieux privilégiés d'observation du monde contemporain où il faut prendre la boussole des *humains superflus*. En bref, une interrogation solidement ancrée dans l'histoire, le temps, l'espace, la vie, la mort, dans les lieux de rupture, pour analyser ce qu'il se passe dans ces politiques permet d'observer des phénomènes plus généraux qui touchent non seulement ces politiques, mais l'ensemble de la société contemporaine. Que nous regardons ébahis mais que nous peinons à *voir*. A cause de la prégnance de l'angoisse et de la désespérance face à la violence, à l'horreur. Des attaques du cadre politique et du droit. Des atteintes à l'autonomie par la compromission, le mensonge politique, que l'on peut voir comme une des formes actuelles du *mensonge totalitaire* aujourd'hui, cette fiction dé-réalisante, dé-responsabilisante [la violence pratiquée par l'État se fait au nom de ses citoyens] où se mêlent l'acte de dissimuler et l'acte de détruire.

Accepter de vivre la colère, l'inquiétude, la désespérance

pp. 108 - 109 - 110

En suivant pas à pas les mesures adoptées en Europe et en Suisse depuis le début des années soixante-dix, et en vivant dans ce climat, après avoir plongé une nouvelle fois dans les sources des Première et Deuxième Guerre mondiale et de l'anéantissement, j'en suis arrivée à me demander : comment les experts du CICR qui ont visité les camps d'extermination à l'époque nazie [et qui étaient briefés par leur directeur, futur dirigeant d'Alusuisse, de ne pas trop importuner l'ami nazi], s'ils étaient appelés aujourd'hui dans les lieux de rétention, de détention, d'expulsion d'étrangers, décriraient-ils ce qu'ils auraient devant les yeux ? Comment caractériseraient-ils la chaîne des dispositifs et des outils de rétention, détention, expulsion d'étrangers en écrivant leurs rapports ? Nous avons un avantage sur eux quand, sur leurs épaules, nous lisons leurs rapports. Nous connaissons, ce qu'on pourrait appeler "la fin de l'histoire" des massacres des deux guerres mondiales. Malgré les révisionnistes [je préfère terme de négationniste et réserve révisionniste pour historien s'opposant à la *doxa* du vainqueur...], nous ne pouvons pas ignorer ce qu'il s'est passé à Auschwitz, quand nous acceptons d'analyser les politiques d'immigration, du droit d'asile, mais aussi des politiques humanitaires dans les zones de conflits de "haute intensité".

Aujourd'hui, nous ne connaissons pas la fin de l'histoire de la rétention, de la détention, de l'expulsion d'étrangers, des blocages sélectifs aux frontières, d'une politique de durcissement systématique du contrôle policier au détroit de Gibraltar, aux frontières des pays de l'Est, durant le séjour provisoire, à la fin de l'histoire de la surexploitation dans les lieux de travail. Nous connaissons les effets d'une rétention qui change de nature en passant de la "dissuasion" à venir dans l'hémisphère "nord" demander du travail ou une protection de la vie et de la liberté (droit d'asile) à la destruction du droit d'asile par la "protection provisoire", à la détention pour aboutir aux expulsions en force.²²

Depuis la position d'ancrage repérée et choisie, on peut alors accepter d'envisager l'éventualité, la potentialité de traces d'anéantissement dans le monde contemporain des politiques migratoires. La séparation en domaines, qui fonde des recherches séparées (par exemple : guerre, armement, chômage, politique de la santé, politique du sida, politiques d'immigration et du droit d'asile, politique humanitaire, etc.), empêche une vue d'ensemble des processus en cours. (...)

On est alors tout aussi sensible aux dangers qu'aux formes de résistance des expulsables eux-mêmes et de ceux qui sont solidaires avec eux dans divers lieux en Europe. Parmi les moyens utilisés par les

²² Un avocat a montré comment la politique d'asile suisse à l'encontre des Kosovars a rejoint l'épuration ethnique d'ex-Yougoslavie. Cf. Christophe Tafelmacher, "Quand la "protection provisoire" et les renvois forcés du droit d'asile en Suisse rejoignent "l'épuration ethnique"", *Cahiers du CEMRIC*, Strasbourg, n° 16-17, 2002, p. 155-173

expulsables, on peut constater que le refus de présenter leur papiers, de dévoiler leur identité, de collaborer à l'établissement de leur identité, de refuser d'apposer les empreintes digitales, le fait de décliner "l'aide au départ", et même celui de disparaître dans la clandestinité, sont autant d'infimes résistances.²³ Il faudrait parler ici aussi des multiples micorésistances de professionnels (policiers, assistants sociaux, pilotes, médecins, infirmières, etc.), de citoyens, et même de certains cantons, *Länder*, provinces (Suisse, Allemagne, Italie), dans les États fédéralistes à l'application d'une politique qu'ils n'approuvent pas.

pp. 111 - 112 - 113

Résister, dans le sens commun, c'est "s'arrêter", c'est "résister à ", c'est *durer*. C'est ne pas céder sous l'effet d'une force, c'est ne pas être détruit, ne pas être affaibli (par ce qui menace l'organisme), c'est supporter sans faiblir (ce qui est moralement pénible, dangereux), c'est encore se maintenir, survivre, nous dit un dictionnaire (*Petit Robert*). (...)

Françoise Proust a développé une réflexion philosophique originale en s'appuyant sur l'éthique de Spinoza, les travaux de Michel Foucault et de Sigmund Freud. (...) Elle montre que la résistance moderne prend naissance avec l'État. Elle développe une analytique de la résistance (au pouvoir, à l'état des choses, à l'histoire, à la destruction, à la mort, à la guerre, à la bêtise, à la paix, à la vie nue) où elle analyse les conditions stratégiques de possibilité de cette forme d'action spécifique ancrée dans le corps des individus. Elle lui donne un sens à condition de comprendre qu'elle n'est pas un moyen en vue d'un fin, qu'elle est un *fait* et non un devoir. (...)

La résistance est un double mouvement. D'un côté, elle est archaïque, réactionnaire, au sens où elle réagit et ne fait que répondre à un événement antérieur (elle ne "commence" rien, contrairement à l'action (...)). Elle dit non. Elle se place en position défensive. De l'autre côté, elle pose un inconditionné, elle exige l'impossible. Et par là même, elle ouvre des possibilités impensées, elle permet d'imaginer des issues jusque-là impensables. (...)

La résistance, explique Françoise Proust, est un étrange mouvement combinant "un boitement et une claudication".²⁴ "Être sur tous les fronts sans chercher l'affrontement, batailler sans livrer bataille, guerroyer sans faire la guerre." La résistance, d'un côté, impose la prudence, qui implique de "calculer sa marge, toujours mince, de manœuvre, se méfier des attitudes suicidaires et, d'une certaine manière, se tenir dans les limites du possible et du réalisable maintenant". Mais, de l'autre, elle suppose la capacité de faire preuve d'imprudance, d'excès, de folie, de savoir risquer le tout pour le tout... "La vraie prudence est celle qui, d'avance, agit conformément à ce que, par imprudence, elle avait initié, lancé, osé". La résistance, pour Françoise Proust, combine aussi "la plus grande impatience et la plus grande patience", "voire la plus grande impassibilité". "Se tenir ou revenir avec entêtement à la même place, par une ténacité obstinée refuser d'accompagner le cours "naturel" du temps et changer d'office avec lui réclame une vertu d'attente". Une attente "vide", "gaie et joyeuse". La résistance implique d'être à la fois réaliste et idéaliste.

IV. Force sécuritaire et puissance de liberté dans l'espace Schengen

pp. 115 - 116 - 117 - 118

En matière d'immigration, l'ordre répressif, mode d'expression des limites de la force instrumentale face à la puissance d'être des humains, est la suite logique de la tentative de fermeture des frontières, mais il est peut-être en train de changer de forme et de contenu. Le modèle défensif de la forteresse a servi, au début du processus, aux États du laboratoire Schengen à se présenter à l'opinion publique comme s'ils étaient assiégés par les immigrants. La stratégie a changé. Loin de s'en tenir à une démarche défensive,

²³ NdIgor : D'où les nouvelles lois réprimant les "récalcitrants". Quant à la clandestinité, c'est une résistance, certes, qui arrange les autorités en nettoyant les fichiers

²⁴ Françoise Proust, *De la résistance*, Cerf, Paris, 1997

les États se moulent dans des dispositifs "proactifs" [offensifs] en introduisant des arsenaux de techniques, d'outils pour bloquer, emprisonner, expulser des individus (...).

Des personnes qui accueillent des clandestins au sud de l'Espagne, en Italie, en France, en Suisse, en Autriche sont sanctionnées. Des professionnels qui s'opposent à une politique d'asile "inhumaine" sont soumis à des formes larvées ou directes d'interdiction professionnelle. Des travailleurs sociaux qui refusent d'appliquer des baisses drastiques d'assistance aux requérants d'asile sont licenciés (Suisse). Des médecins qui refusent des interventions médicales discutables lors des renvois en force sont licenciés, d'autres qui acceptent sont condamnés par leurs associations professionnelles. Des chercheurs sur l'immigration et le droit d'asile voient leurs projets de recherche refusés ou marginalisés. Des compagnies d'aviation qui prennent à bord des avions des personnes sans visa paient de lourdes amendes. [Dans nouvelle lois Letr, les pays d'origine sont censés payer les frais de rétention, détention, expulsion...] En France, en Suisse, le "délict de solidarité" est inscrit dans la loi sur les étrangers.

L'aéroport de Zurich a testé en janvier 2003, un système de reconnaissance électronique des visages²⁵ pour lutter contre l'arrivée d'immigrants illégaux²⁶ cachant leur provenance. En Belgique, des systèmes infrarouges sont utilisés pour détecter la chaleur des personnes cachées dans les camions qui tentent de passer les frontières. Aux frontières allemandes, des systèmes techniques variés sont placés aux frontières pour détecter les passages clandestins. Ces outils ne relèvent pas de la fiction. La violence d'État technico-policière se cache derrière un fantasme de toute-puissance et de maîtrise du mouvement des populations poussé toujours plus loin²⁷. (...) Le pouvoir de police confond *sécuritaire* et *sécurité*. (...)

(...) La perspective d'observation est celle de "la lutte pour l'appropriation de la richesse produite par l'humanité". La modernité ne se définit pas en termes de "fin de l'histoire" ou d'"affrontement des civilisations". Lorsque l'on observe, d'une part, les processus migratoires et, d'autre part, les nouveaux mouvements sociaux transnationaux, on constate qu'il s'agit plutôt d'un jeu de rapports de pouvoir dans la nouvelle division du travail, dans la consommation et dans la politique au niveau mondial. Les mouvements migratoires sont le résultat "d'aspirations à la fuite" de la part des migrants, pour échapper au rôle étroit dans la production dans lequel ils se trouvent confinés chez eux et pour participer à l'ensemble du processus de création de richesse [non, mais quel culot !].

pp. 119 - 120 - 121- 122 - 123

Les réseaux intergouvernementaux de police se heurtent [assez mollement] au processus de consolidation législatif et parlementaire qui obéit au souci de contrôle politique et de défense des libertés et des politiques d'immigration, du droit d'asile. Mais cela ne les empêche pas d'être très actifs pour tenter d'influencer le cadre légal, institutionnel, technique de la plupart des États, en intervenant dans les pratiques étatiques nationales et dans l'ensemble de dispositifs, procédures, lois, règlements, directives de l'UE, dans les accord de Schengen (1995), de Dublin (1997), et même du traité d'Amsterdam (1999). Leur préoccupation n'est pas la normalisation juridique mais la consolidation de structures institutionnelles non contrôlées par le système politique, de dispositifs et d'outils de contrôle aux frontières extérieures de l'Europe et même d'intervention dans les pays de transit et d'origine.

(...) En se déplaçant, en élargissant le champ d'observation, on constate que le gouvernement le plus puissant à l'échelle de la planète impose une vision particulière de la sécurité et que des réseaux intergouvernementaux de polices européennes, encouragés par certains gouvernements (le gouvernement britannique, par exemple), se reconnaissent dans cette vision. D'ailleurs, le mouvement

²⁵ Identifier des visages pour dénier un statut à des individus. (...) NdIgor : Ces systèmes ont une fiabilité maximale de 1/2, mais créent des profits et des emplois dans le secteur toujours plus prometteur du bonheur sécuritaire...

²⁶ NdIgor : selon les droits de l'homme, aucune migration n'est illégale. Citons Asian Dub Fondation : "There is no such thing as illegal immigrant, only illegal governments" (Il n'y a pas d'immigrant illégal, seulement des gouvernements illégaux)

²⁷ "Cette vision du monde qui s'arrête à leurs frontières explique l'incapacité des gouvernements à adopter des politiques migratoires tant soit peu réalistes. Ainsi, l'expulsion de tous les *indésirables* est une vue de l'esprit, sauf à rêver d'un État policier", Nathalie Ferré, "Nicolas Sarkozy et les sans-papiers : faire peur et tromper", *Le Monde*, 24 janvier 2003

de contrôle, qui se mondialise, ressemble aux dispositifs de contrôle et de fichage informatique de Schengen. Le 11 septembre 2001 a permis un nouveau coup d'envoi pour la mise en place de systèmes d'intervention déjà prêts [comme la légalisation de la torture déjà prévue par M. Bill Clinton] mais qui n'avaient pas encore pu entrer en application jusque-là. Aux États-Unis et en Europe (pour ne pas parler du reste de la planète), le fichage informatique et la surveillance étendue gagnent du terrain²⁸ par le biais des moyens de communication, de la "traçabilité" de nouveaux suspects (les étrangers "trafiquants" et les "terroristes" sont rejoints par les militants altermondialistes²⁹, les jeunes criminalisés, les femmes condamnées pour des délits non violents : conflits familiaux, problèmes économiques³⁰). (...) On connaît mal les développements de l'organisation pratique de la gestion étatique et interétatique, notamment à l'occasion de la refonte de Schengen dans le traité d'Amsterdam (...). (...) On trouve une liste de ces outils dans le texte stratégique de la Commission de l'UE en date de 1998 (modèle des cercles, visas, amendes aux compagnies d'aviation, liste de pays sûrs, perfectionnement des moyens de contrôle, aide liée au développement [!], privatisation de "services" et d'expertises afférents à la détention, à l'expulsion, etc.).

On constate que la logique sécuritaire tente d'encadrer et de limiter le droit et son application. Le "troisième pilier" définit les champs de compétence, les structures de décision d'une coopération qui reste policière et où la justice et le pouvoir législatif n'ont pas toute la place qui est normalement la leur dans un système d'équilibre et de séparation des pouvoirs. (...)

Les policiers de Schengen, des juristes au pouvoir limité, des experts en recherche d'informations, en expulsions et en réinstallations ont remplacé les chercheurs publics, les diplomates, les politiques et les citoyens. (...) La police, normalement mandatée pour maintenir l'ordre intérieur des États, agit sur le terrain intérieur depuis l'extérieur [tout comme le FBI bientôt présent dans tous les pays du monde], en créant des réseaux policiers intergouvernementaux, non contrôlés par le pouvoir politique et juridique. Elle ignore, déplace les frontières pour suivre l'ennemi : la population en mouvement. (...) La migration devient une affaire de police avant d'être une affaire de politique étrangère. L'accueil des réfugiés en Europe occidentale, le conflit en ex-Yougoslavie et la gestion humanitaire des réfugiés à grande échelle, les interventions dans les pays d'origine s'inscrivent dans un tel processus, en dessinant les contours d'un nouveau maillage du territoire, sur un nouveau rythme du temps régi par un *Dopple Staat*, en clair un État policier avec une façade d'État de droit respectant les lois comme l'a été un temps l'État nazi. La police guide la loi et la politique en les interpellant sur les dangers du mouvement. Mais de quels dangers est-il question ?

pp. 123 - 124 - 125 - 126 - 127 - 128

Alors que les rapports et les limites de la guerre et de la paix se redéfinissent sous nos yeux, la notion de sécurité évolue en transformant le champ politique. Cette notion s'étend, comme le souligne un expert en politique de sécurité : " [...] la notion traditionnelle de sécurité n'existe plus. Aujourd'hui la sécurité englobe toutes sortes de domaine, non plus exclusivement au niveau des États et à caractère militaire, mais des questions de sécurité humaine, dont on ne tenait pas compte par le passé : migrations, trafics humains, organisés parfois depuis les plus hautes sphères, le crime organisé tout particulièrement, dont la démarcation d'avec les activités terroristes, d'une part, ou les liens avec la politique, d'autre part, sont parfois flous ! Les questions liées à l'environnement ou à la santé sont de plus en plus à l'ordre du jour (...)." ³¹

(...) Les discours sécuritaires se conjuguent aux discours sur l'efficacité des politiques de migrations empruntés aux gestionnaires du total-libéralisme. Ils ont relayés la dénonciation des abus (faux réfugiés, réfugiés économiques³², etc.). Après la fin de la guerre froide, les populations en mouvement, mises en rapport avec d'autres groupes précarisés, criminalisés, sont devenues les nouveaux ennemis. (...) La

²⁸ Reg Whitaker, *Tous fliqués! La vie privée sous surveillance*, Denoël, Paris, 2001. NdIgor : dans le domaines, les nano-techno promettent... d'immenses promesses !

²⁹ Susan George, "Criminaliser la contestation", *Manière de voir*, n° 71, octobre-novembre 2003

³⁰ L. Lauwerier, *La Prévalence des troubles psychiatriques chez les femmes incarcérées*, thèse de médecine, Lille II, 1999; Marina da Silva, "Répression accrue envers les femmes", *Manière de voir*, n° 71, octobre-novembre 2003

³¹ Gérard Stoudman, directeur du Centre de politique de sécurité, Genève, *Le Temps*, 27 octobre 2003

violence d'État [impliquant logiquement ses citoyens-nes] sécuritaire est de plus en plus active, mobile, directe, destructive et incontrôlée, depuis l'entrée et le passage des étrangers sur le territoire jusqu'à leur expulsion.

Dans un texte fortement argumenté, le responsable de l'ONG Fortress Europ démontre que la surveillance *proactive*, l'exclusion et la criminalisation vont à l'encontre de la sécurité en Europe et enclenchent un processus de déstabilisation politique. L'intensification des contrôles parmi les étrangers et dans les populations européennes se produit alors que l'économie légale et la criminalité organisée entrent en relation symbiotique, et la politique sécuritaire de l'UE devient alors un des moteurs de la criminalité internationale (passeur). L'auteur plaide pour une autre définition de la sécurité publique. Se basant simplement sur le calcul du rapport coûts/bénéfices du dispositif sécuritaire européen, il se demande si le réarmement sécuritaire peut avoir un effet positif sur le développement de la criminalité en Europe, et donc 'sil ne faut pas prendre en compte les coûts d'une telle stratégie étroite de la force.

(...) "Une logique d'abord sécuritaire est à la base du développement de la politique de sécurité des dernières années en Europe [...]. Les problèmes ne sont pas traités fondamentalement. Le fait qu'une politique de la ville, de la jeunesse, de l'emploi... soit intégrée à la politique de sécurité est typique du caractère social-démocrate d'orientation néolibérale de cette politique dont la politique de Tony Blair est une représentation archétypale" (...) ³³. La réduction de la sécurité au sécuritaire accompagne la crise de l'État protecteur des droits sociaux et les dérégulations du marché du travail. Elle mérite, par ailleurs, d'être mise en regard de la militarisation des rapports politiques internationaux.

Sur le terrain des politiques d'immigration, le concept de sécurité identifiée au sécuritaire sert à légitimer la violence d'État policière. C'est ainsi qu'on peut observer l'amalgame entre immigration et criminalité. Parallèlement, la politique sécuritaire en matière d'étrangers fait un tri discutable entre les types de crimes et de délinquants. Certains crimes sont médiatisés (petits trafic de drogue) et servent à manipuler l'opinion pour mieux justifier des mesures restrictives. Simultanément, d'autres crimes sont passés sous silence (spéculation boursière, pillage des ressources, fraude fiscale, etc.). L'argument de la sécurité sert à désigner les petits trafiquants de drogue, mais on ignore les criminels du blanchiment d'argent de la drogue et des transactions financières qui déstabilisent gravement le système economicopolitique de la planète. Qui, des petits dealers ou des trafiquants internationaux en col blanc venant déposer leur argent sale dans les banques sont les plus dangereux pour nos sociétés ?

L'usage du mot *sécurité* mérite donc d'être questionné dans la profondeur historique et reconstruit dans un contexte intégrant l'ensemble des dangers dans une perspective de longue durée (générations futures) : usage des ressources de la planète, production, consommation, santé, éducation, travail, science, etc., en mettant en regard la sauvegarde de la planète, les besoins fondamentaux et la sécurité de tous [ah, ben merde alors!], en intégrant à la notion de sécurité l'ensemble des éléments qui mettent en danger la vie de chacun sur la planète dans nos sociétés. (...)

(...) Traitant du caractère universel de la sécurité, Walter Fust, directeur de la direction [!] du développement et de la coopération suisse du département fédéral des Affaires étrangères suisse, déclarait à Berne, le 4 février 2003 : "La sécurité alimentaire, l'accès à l'eau et à la santé, la protection contre l'arbitraire de la violence sont les piliers de la sécurité humaine". Il précisait, en liant *sécurité* et *développement*, que dans un contexte de mondialisation le monopole du pouvoir, l'écroulement de l'ordre juridique et la violence privatisée tuent le développement (...). Ce qui est en fait en jeu dans la sécurité, c'est le rapport entre force policière sécuritaire et puissance humaine créatrice.

Aujourd'hui, les opérations-spectacles d'expulsion collective par charters visent à dissuader, en les terrorisant, les requérants potentiels de pays d'immigration de venir, tout en encourageant la clandestinité, dont les passeurs et les employeurs tirent profit. La terreur peut présenter un certain degré

³² NdIgor : une bonne partie des immigrants qui s'intègrent dans le tissu économique de notre pays sont en fait des exilés politiques non-reconnus, et qui ne sont pas tous conscient du caractère politique de leur exil... Les victimes du franquisme qui ont travaillé en Suisse, par exemple, et qui ont du lutter pour récupérer leurs cotisations de retraite... De ceux-là, on ne parle guère, mais des "réfugiés économiques"... Comme si l'économie n'était pas éminemment politique... et comme si la politique n'avait pas des conséquences économiques.

³³ Patrick Hebberecht et Dominique Duprez, "Sur les politiques de prévention et de sécurité en Europe : réflexions introductives sur un tournant", *Déviance et société*, vol. 25, n° 4, p. 375

d'utilité pour paralyser les requérants récalcitrants et faciliter la rétention et les expulsions ciblées. Mais l'objectif politique est plus vaste. Deux psychanalystes uruguayens, Maren et Marcelo Viñar, ont montré que, durant la période de dictature du Cône sud latino-américain, la torture n'était pas un acte isolé ni même un simple outil à soutirer des informations³⁴. La terreur est constitutive du pouvoir tyrannique, dictatorial. Avec la police et la propagande, elle a été un des piliers du système totalitaire; elle y était une activité officielle, systématique, planifiée et organisée. La torture ne visait pas tant à faire parler certains - argument de l'efficacité - qu'à "démolir l'identité, l'humanité du torturé". Et surtout à faire régner l'inertie, à terroriser l'ensemble de la population pour qu'elle reste figée de peur, passive. Dès lors, une question se pose : de quoi faut-il avoir réellement peur ?

pp. 131 - 132 - 133

Les deux régimes politiques [démocratie, totalitarisme] sont antagoniques dans leur définition du politique, leurs finalités, leurs méthodes. Mais ils ont en commun une aporie qui concerne l'appartenance des étrangers à la vie politique. Après la disparition des Cités-États, des empires du XIX^e et du début du XX^e siècle, le cadre du politique est devenu un système d'États-nations souverains sur leur territoire. Depuis lors, le mouvement des humains est confiné dans le cadre du système d'États-nations, pris dans un conflit entre *nationalité* et *citoyenneté*. Quand on est non-national, qu'on ne dispose pas du passeport du pays où l'on réside, où l'on travaille, où l'on tombe malade et même parfois où l'on meurt, il est impossible d'être citoyen, c'est-à-dire d'appartenir à une communauté politique (débat sur la citoyenneté européenne, par exemple). Les dispositifs de rétention d'étrangers s'inscrivent forcément dans l'un et/ou l'autre de ces régimes, systèmes, projets, imaginaires. Placés au bout de la chaîne, sur le fil extrême de la frontière, dans des zones de non-droits, ils sont aussi tributaires du conflit entre nationalité et citoyenneté.³⁵

Dans ces conditions, la possibilité de se mouvoir n'est pas égale pour chaque individu sur la planète. Elle est hiérarchisée, discriminatoire. Elle est reconnue, autorisée à une très petite minorité dans le monde : les élites mondialisées, pour qui les frontières n'existent pas ou peuvent être ignorées en transgressant les lois. Elle est déniée à la grande majorité [qui devraient se résigner à être des serfs, c'est pour leur bien]. Or, le mouvement des populations en tant que défense de conditions de vie, d'existence, de survie, de liberté est le fait des dominés, nettement plus nombreux. Dans l'histoire, sur la surface du globe, on voit s'affronter la *force* policière devenant guerrière et la *puissance* du désir de liberté des humains en mouvement.³⁶ Or, ni les tensions entre puissance du mouvement et force de rétention, de détention et d'expulsion, ni la question des critères de l'autolimitation du mouvement n'ont réellement droit de cité dans des débats politiques qui se cristallisent autour de l'illusion que l'on pourrait fixer sur place les humains ou autour du mythe entretenu, comme l'a montré le sociologue de l'immigration Abdelmalek Sayad, du retour au pays "d'origine".³⁷

³⁴ Marcello et Maren Viñar, *Exil et torture*, Denoël, Paris, 1989; *Fracturas de la memorias*, Trilce, Montevideo, 1997. Les auteurs répertorient les traits de la torture : 1° elle nécessite au moins deux personnes (bourreau et torturé); 2° le tortionnaire exerce un contrôle effectif sur le torturé; 3° même si infliger une douleur physique aiguë et intense et une souffrance mentale sont intrinsèques à la torture, l'objectif réel de la torture est la "démolition" de l'identité du torturé et, en dernier ressort, la destruction de son humanité; 4° la torture *n'est jamais* un fait isolé, elle constitue une activité systématique, planifiée, organisée (p. 163, annexe) [Cf. guerre contre le terrorisme]

³⁵ Signalons qu'une des tentatives pour dépasser l'aporie du cadre étatique-national basé sur un territoire est la proposition des austro-marxistes de centrer les droits sur la personne et non sur les États

³⁶ Voici un texte où la puissance du mouvement est entendue en termes de "liberté d'émigrer" : "Aucune raison économique, politique ou sociale ne peut justifier la privation de la *liberté d'émigrer* : droit reconnu à toutes les femmes et tous les hommes par les articles 13 et 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il faut conduire, à l'échelle européenne, une campagne pour l'introduction de mécanismes de régularisation permanente pour tous ceux qui, de fait, réussissent à construire un parcours d'intégration dans la société d'accueil : les droits des migrants ne peuvent pas être subordonnés aux intérêts des entreprises; les politiques des quotas strictes et la militarisation des frontières alimentent le trafic d'êtres humains, l'immigration irrégulière et le travail au noir, au lieu de les combattre", Assemblée européenne des migrants, Forum social européen, déclaration finale, Florence, 8-9 novembre 2002

³⁷ Abdelmalek Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, De Boeck, Paris, 1991

(...) Les contradictions, les tensions, les conflits entre la souveraineté d'un système d'États-nations³⁸, de réseaux intergouvernementaux policiers et des individus du genre humain en mouvement, observables dans la rétention aux frontières, les imaginaires qui s'affrontent, permettent de connaître, de décrire, d'évaluer ce que devient effectivement la sécurité pour des millions d'individus en mouvement. Dans le devenir des dispositifs de rétention, de détention, d'expulsion d'étrangers et les tentatives entreprises pour y échapper, on voit s'affronter des formes d'émancipation, d'aspiration à l'espace public et des formes de domination, de négation de place, d'appartenance politique dont il faut tenter de décrire les modalités et le sens.

pp. 134 - 135 - 136 - 137

Face à une force policière revendiquant un contrôle absolu du mouvement des populations, le questionnement est conduit vers les zones invisibles, obscures du mouvement. Vers ce qui, du pouvoir d'État, n'est pas d'ordre politique et aussi ce qui ne cesse d'échapper au pouvoir d'État malgré la folle prétention de maîtrise, de contrôle absolu. Le mouvement au sens le plus général, au sens où il contient la potentialité de la liberté, est incontrôlable, immaîtrisable, précisément parce qu'il tient à la vie et ne peut se plier à l'exigence de toute-puissance des polices qui, dans leur prétention à la contrôler absolument, la font basculer dans une logique de soumission et de mort pour peu qu'elle échappe au contrôle politique. Le mouvement est constitutif de l'univers même, et la science ne peut le domestiquer, malgré ses outils performants. (...) Anthropologiquement parlant, le mouvement concerne les humains, en tant qu'ils ne peuvent faire partie de condition humaine sans bouger. Politiquement parlant, le questionnement concerne les liens entre *mouvement* des populations et *souveraineté* des États et entre *mouvement des populations* et *pouvoir humain* (de domination, d'action). (...) La "mésentente" concernant l'égalité, comme l'explique bien Jacques Rancière, est le fait de ceux qu'il nomme les sans-part, c'est-à-dire des humains qui n'ont pas accès au pouvoir, qui sont en mouvement face à la force des nantis pour défendre leur vie et leurs conditions d'existence.³⁹ (...)

Mouvement d'exister pour survivre, devenir et non mourir. (...) Ce qui tend à l'existence, par définition, n'est pas inerte, mort. Tout ce qui est, potentiellement, ne peut être que s'il peut devenir (le cosmos, la nature, les cellules, les humains, le social-historique, le politique, etc.). (...) L'être humain, pas plus que les autres êtres vivants, n'est une essence figée, morte. Il est vivant. Quand il est en vie, il est en *mouvement*. Le genre humain, et chaque individu qui le constitue, ne peut en effet exister, s'actualiser dans l'histoire (temps), l'espace (territoire), le cadre politique et sa propre subjectivité interne, son genre (génération) s'il est privé de la possibilité d'être reconnu comme étant en *mouvement*.

Tout individu humain fait partie du genre humain, contrairement à ce qu'ont prétendu des idéologies étatiques raciales (en Afrique du Sud sous le régime politique d'apartheid, en Allemagne durant le régime nazi). Il est ontologiquement *distinct* et *unique*, donc irremplaçable, pour autant que ses conditions de vie, d'existence lui permettent d'être vivant, d'être en relation, donc actif, (...). (...) Il n'est pas essentialisable, catégorisable hors du genre humain, dans la sphère de la nature, à l'aide d'une argumentation pseudoscientifique, le cas échéant. Une violence arbitraire dans les pratiques, dont les discours et l'activité de pensée, relève de la haine raciste.⁴⁰ On en a connu nombre d'exemples au cours des deux cent cinquante dernières années. De multiples exemples pratiques sont observables

³⁸ La question de la rétention des étrangers nous renvoie à la gestion du mouvement par l'État et le système d'États plus qu'à la mondialisation économique dont une des formes de pouvoir est la transformation du système d'États (moins de social, plus de police), voire à l'élimination du système d'États dans des pans entiers de la vie sociale. Abdelmayek Sayad [note 37] a rappelé, que la question des étrangers est éminemment politique, dans la mesure où elle est une question d'État, de contrôle, d'intervention d'État bureaucratique, policière. De son côté, Danielle Lochak (*Etrangers, de quel droit ?*, PUF, Paris, 1985) a montré en quoi le droit des étrangers n'était qu'un "infra droit". On pourrait dire que la place et le traitement accordé aux étrangers est un lieu privilégié d'observation des limites de l'État de droit et des transformations de l'État

³⁹ Jacques Rancière, *La Mésentente*, Galilée, Paris, 1995

⁴⁰ L'objet de l'auteur n'est pas une condamnation morale convenue. Il est la connaissance de la croyance raciste elle-même. Elle montre qu'un grand basculement s'opère au XVIII^e siècle. Depuis lors, le racisme est une forme biologique d'exclusion sociale, utilisée comme signe, à la seule fin de distinguer, discriminer, mettre à part. La race dans le langage ordinaire est une modalité de distinction pour rejeter, voire tuer. Cf. Colette Guillaumin, *L'Idéologie raciste, op. cit.*

aujourd'hui. Par exemple, celui d'El Ejido, en Andalousie (Espagne), où se sont déroulées des émeutes xénophobes et racistes à l'encontre de travailleurs clandestins de l'agriculture surexploités. Tout être humain, en tant qu'il fait partie du genre humain, échappe à une masse statistique d'anonymes quantifiés, classés par des dispositifs bureaucratiques, techniques, policiers et parfois considérés comme des déchets dans un réseau de dépotoirs qui s'étend à la planète. Dans son roman *Disgrâce*, Coetzee a magnifiquement mis en scène cette civilisation du déchet.⁴¹

(...) La spontanéité, la liberté de mouvement n'est pas réductible à un processus "naturel" ou encore à la libre circulation marchande des personnes (des biens, des capitaux [prioritairement]) classée dans la liberté du commerce et de l'industrie [en fait, des investisseurs]. (...) Dans le monde politique, le mouvement de liberté de chaque individu humain qui devient manifeste doit pouvoir être contenu dans un cadre politique pour que prévale un monde commun et non le chaos.

V. Traces d'anéantissement dans les renvois forcés d'étrangers

pp. 140 - 141 - 142 - 143 - 144

Pour repérer les "nœuds-frontières", il existe deux lieux d'observation privilégiés en matière de politiques d'immigration et surtout du droit d'asile : d'une part, la *zone grise d'apartheid* en matière de droits et de participation politique des étrangers, induisant une ambiguïté généralisée de la vie sociale (songeons, par exemple, que 20% de la population suisse et 40 % de la population du canton de Genève sont des étrangers), dont s'accommode qu'quotidien une bonne partie des autorités et de la population des pays européens (pour ce qui nous concerne). Elle est rendue "naturelle", transparente, invisible par toute une série de dispositifs, de techniques, d'outils des politiques d'immigration et de droit d'asile. Certaines situations limites sont des lieux de désajustement de la routine du système qui permettent d'observer au moment d'événements particulièrement graves (traitements inhumains et dégradants, [c'est-à-dire] torture, mort), des lignes de force, des seuils dans les transformations du cadre, du régime politique, du rôle des institutions, du droit, des processus d'autonomisation des acteurs (des professionnels). Les situations limites méritent donc une attention soutenue pour au moins deux raisons. Tout d'abord, elles rendent visible l'ambiguïté généralisée des rapports sociopolitiques d'apartheid. Ensuite, (...), elles révèlent qu'aujourd'hui ce qu'Arendt a appelé le système totalitaire n'a pas disparu des pratiques et de la culture politique dans laquelle nous vivons tous.

(...) La zone grise, pour Primo Levi⁴², est un lieu qui se caractérise par son *ambiguïté*, dans la mesure où le cadre et les référents institutionnels de la conduite des acteurs s'effacent, qu'ils soient bourreaux ou victimes. Dans une telle situation, on peut observer des atteintes au droit, à la justice, des atteintes morales, psychiques et aussi des dynamiques d'action, de positions de l'ensemble des acteurs engagés dans le processus (étrangers, professionnels, population). Ce qui caractérise les rapports d'immigration en termes politiques c'est une forme "d'apartheid", de séparation entre "nationaux" et "étrangers", alors qu'ils vivent ensemble. En nous servant de l'analogie avec la situation qui prévalut en Afrique du Sud jusqu'à une période encore récente [et qui prévaut en Israël, par exemple] pour observer un système de domination moins extrême, celui des rapports entre populations européennes et population d'immigration, on peut parler de "zone grise d'apartheid" dans l'ensemble des pays où l'immigration est structurelle, dans la mesure où une séparation et une hiérarchisation de l'appartenance politique, des rapports sociaux et des droits entre la population "nationale" et les étrangers, sont posées comme "naturelles", en un mot où l'altérité démocratique est bafouée (refus d'accès à certains emplois, confinement aux emplois les plus ingrats, accès limité à la nationalité⁴³, à la citoyenneté, etc.).

Dans le cadre général de cette "zone grise d'apartheid", il existe des "situations limites" qu'il convient d'observer et d'analyser avec une attention particulière. Dans la perspective qui m'intéresse, elles sont repérables, dans la chaîne des dispositifs et dans les techniques et les outils utilisés. Dans certains lieux, les atteintes à la dignité, la dénégation d'humanité atteint un tel degré de gravité dans la relation à l'autre, dans l'usage de la force qu'on peut penser qu'elles contiennent aujourd'hui des traces de

⁴¹ John-Maxwell Coetzee, *Disgrâce*, Seuil, Paris, 2001

⁴² Primo Levi, "La zone grise", *Les Naufragés et les rescapés*, Gallimard, Paris, 1986, pp. 36-39

⁴³ NdIgor : droit du sang vs. droit du sol

l'expérience historicopolitique de la *human supefluity*. Une situation de zone-grise devient une situation *limite*, non seulement quand on assiste à des "traitements inhumains et dégradants" sur des êtres humains, mais aussi quand, dans la chaîne des dispositifs, dans les outils mis en oeuvre, on observe une attaque du cadre politique, des droits, qui ne tiennent plus compte du fait que chaque individu a "le droit d'avoir des droits" (Arendt), c'est-à-dire qu'il doit pouvoir appartenir à un système pour appartenir au monde, ne pas être dans une situation d'acosmie. Dans la marchandisation de la main-d'œuvre, un travail clandestin non réglementé, la fabrication et l'usage de certains outils, les mauvais traitements d'individus deviennent autorisés, normaux, en clair sont banalisés (inscrits dans l'ordre de la routine, ou classés dans celui de la "bavure"). La mort (on pense aux personnes noyées sur les plages italiennes, espagnoles, françaises, dans les fleuves de l'est de l'Europe, aux personnes étouffées dans des camions entre la France et l'Angleterre, aux morts durant les renvois forcés, et autre formes de mort aux frontières de l'Europe)⁴⁴ et l'acosmie font en quelque sorte partie "naturellement" de l'usage de l'exploitation, de la force et de la terreur par des passeurs, des forces de police - qu'elles agissent directement pour le compte d'un État ou pour celui des groupes intergouvernementaux européens dans l'ombre du système politique et non contrôlées par lui.

(...) Empêcher quelqu'un de passer, d'entrer, expulser quelqu'un par la force en attendant à sa dignité, à sa santé, à sa vie, en ne se souciant pas de son identité réelle, du relais de protection pris par une autre autorité politique, c'est lui dénier toute identité, toute place, toute appartenance politique et toute à un monde commun. En clair, c'est ne plus le considérer comme un être humain faisant partie du genre humain. C'est le rejeter dans l'acosmie. (...)

Pour décrire la "zone grise d'apartheid", il faudrait rendre compte de la place non contingente, structurelle du travail clandestin dans l'ensemble de la vie sociale (...). On verrait que peu de gestes de la vie quotidienne de chacun de nous y échappent.

Je choisis ici de décrire certaines caractéristiques de la pratique des expulsions en force, car ce sont des "situations limites" qui révèlent la logique d'ensemble du système. La responsabilité des citoyens et des États et *directement* engagée par l'adoption des lois d'immigration et de droit d'asile et par les dispositifs et outils que les polices mettent en oeuvre quand elles utilisent la force sans contrôle politique.

pp. 145 - 146 - 147 - 148 - 149 - 150

Les expulsions en force sont une situation limite dans la chaîne des dispositifs et des outils servant à intervenir sur le mouvement des populations. Elles contiennent le risque de "traitements inhumains et dégradants", que vise à combattre la Convention pour la prévention de la torture. Le Comité pour la prévention de la torture (CPT) souligne un point à retenir d'emblée à propos des renvois forcés : "La prohibition de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants englobe l'obligation de ne pas renvoyer une personne vers un pays où il y a des motifs sérieux de croire qu'elle y courra un risque réel d'être soumise à la torture ou à des mauvais traitements."⁴⁵ La convention de 1951 du HCR et la plupart des lois nationales contiennent le principe de "non-refoulement" pour protéger la vie et la liberté en cas de renvois forcés d'étrangers. (...)

(...) Le CPT indique qu'il a reçu des "rapports troublants" sur les moyens de contrainte (ligotage, bâillonnement, administration de calmants contre la volonté de la personne) employés dans divers pays européens lors des renvois forcés. En ce qui concerne "l'éloignement d'étrangers par la voie aérienne", il a examiné spécialement les "procédures de départ forcé avec escorte".⁴⁶

Nous nous appuyons d'abord sur un rapport du CPT (2001) concernant la Suisse à propos des mesures de contraintes (emprisonnement d'étrangers en vue du renvoi) et nous en viendrons ensuite au rapport 2003. En lisant le rapport du CPT de 2001, on peut établir une liste des manques et des dangers en

⁴⁴ "N'oubliez pas Hamid Bakiri ! Après Khaled Abuzarifeh, décédé le 3 mars 1999 lors de son expulsion, les mesures de contrainte ont déjà levé leur lourd tribut à deux reprises cette année : Samson Chukwu, mort étouffé le 1^{er} mai par des policiers valaisans assis sur lui alors qu'il tentait désespérément de résister à son expulsion; Hamid Bakiri, qui s'est pendu dans sa cellule le 19 septembre dernier à Coire (GR), la veille de son expulsion, dans une totale solitude", *Vivre ensemble*, n° 18, Genève, 2001

⁴⁵ *Les normes du CPT*, rapport CPT/Inf/E (2003) 1.

⁴⁶ *Ibidem*

matière de détention et d'expulsions en force, en Suisse, à cette date : mauvais traitements (sans que les fonctionnaires de police ne soient sanctionnés pour leurs agissements); utilisation de mesures spécifiques (niveau 3 et 4) sans directives claires et sans contrôle strict; absence de possibilité de préparation du retour, sur les plans familial professionnel et psychologique, pour l'étranger refoulé; agressions physiques, menaces, punitions pour obliger les étrangers à monter dans les moyens de transports; utilisation de moyens qui obstruent les voies respiratoires (nez et bouche); utilisation de moyens de contrainte provoquant une "asphyxie posturale"; absence d'exams médicaux avant le renvoi en force ou après un échec dans un renvoi en force; administration de médicaments sans prescription médicale; port de masque par les policiers lors des refoulements; utilisation de gaz incapacitants ou irritants; absence de formation des professionnels chargés du renvoi; conditions de détention ne respectant pas la santé physique et psychique; absence d'espaces de récréation pour les enfants dans les lieux de transit des aéroports; impossibilité d'entrer en contact avec le monde extérieur; privation d'accès à un conseil juridique; absence de visites régulières du personnel médical dans les zones de transit; privatisation de certaines opérations confiées sans mandat clair à du personnel non formé⁴⁷.

Demander de poser des limites précises, que les lois soient respectées, suspendre l'usage d'outils en attendant des directives claires, exiger des enquêtes à l'encontre de professionnels responsables d'actes répréhensibles (policiers, médecins, etc.), faire circuler les informations : tout cela est indispensable au maintien du droit. (...)

En rendant ses rapports accessibles au public, le CPT sait qu'il serait vain de croire que le pouvoir exécutif de police ou même les autorités exécutives pourraient prendre spontanément l'initiative de telles mesures d'autolimitation⁴⁸. Le Conseil fédéral suisse, soulignons-le, a "renoncé à un moratoire étant donné que les recommandations du CPT ont déjà été très largement mises en oeuvre" - moratoire que suggérait le CPT. Le 28 octobre 2003, le CPT a annoncé à la presse que, après une visite de cinq jours en Suisse, il n'avait relevé aucun indice de torture ou de mauvais traitements graves dans les procédures d'expulsions d'étrangers à Kloten. Cependant, l'ONG Augenauf (Les yeux ouverts), a dénoncé face à la presse, le 27 novembre 2003, les pratiques de l'ODR de Zurich en matière de renvois forcés des demandeurs d'asile déboutés et notamment le fait que les autorités du pays d'arrivée de pays d'Afrique ne sont pas informées de ces opérations (...)

Pour que l'autolimitation de la force soit effective et surtout qu'elle puisse comporter une interrogation sur le sens de dispositifs et d'outils et puisse contribuer à la construction d'une conscience collective, il faut de réels *contre-pouvoirs* (connaissance, jugement) situés dans l'espace public d'analyse et de débat, ce que refusent non seulement les autorités policières suisses mais également le conseil fédéral. En d'autres termes, en permettant l'accès de l'opinion publique à ses rapports, le CPT tient compte du fait que le travail d'expertise n'est pas très efficace auprès des autorités s'il n'est pas relayé par le pouvoir citoyen. (...)

L'examen des procédures de renvoi dites de "niveau 3" et de "niveau 4" permet de mesurer les difficultés dont sont porteuses les méthodes appliquées ou préconisées dans les renvois forcés et l'ampleur des questions que soulèvent ces renvois. Face à ce type de procédures, le pouvoir d'expertise atteint une limite. Ne faudrait-il pas demander explicitement non seulement un moratoire, mais un arrêt des renvois en force, compte tenu du cadre institutionnel essentiellement policier d'un tel dispositif ? Ne faudrait-il pas s'interroger publiquement sur le sens de tels dispositifs pour l'ensemble d'un régime, d'un système politique et non seulement pour les étrangers qui y sont soumis ?

⁴⁷ "Le CPT a noté que 133 personnes ont fait l'objet d'une escorte de rapatriement au départ de l'aéroport international de Zurich-Kloten en 2000, et que 204 agents d'escorte ont été utilisés à cette fin, dont 140 fonctionnaires de police et 64 membres de la société de sécurité *Intersecurity*." CPT, rapport 2001, par. 54, p. 27

⁴⁸ Le commandant de la police du canton de Neuchâtel (Suisse) a informé le Conseil d'État de son canton qu'il refusait de commander à ses hommes l'usage de ces techniques. En janvier 2000, il a écrit une note de service interdisant les renvois de niveau 3. La police du canton de Bâle (Suisse) a fait de même. Ces prises de positions à la fois lucides et courageuses n'en restent pas moins exceptionnelles

pp. 151 - 152 - 153 - 154

Pour les "rapatriements sous contrainte par voie aérienne", les autorités de police suisses ont d'abord mis au point une *échelle à trois niveaux*, dont les deux niveaux supérieurs préconisent l'emploi d'entraves, qui peuvent être appliquées par quatre policiers masqués. Le niveau 1, au degré de sécurité le plus faible, est le rapatriement "volontaire", sans escorte policière durant le vol. C'est le plus fréquent. Le niveau 2 autorise le menottage et l'encadrement par deux policiers, le niveau 3 autorise l'application de l'ensemble des techniques suivantes : sédatifs, tranquillisants et autres drogues administrées par voie orale parfois à l'insu de la personne; bandes adhésives et autres bâillons appliqués sur la bouche pour empêcher les cris et les morsures (en Suisse on a inséré des tubes dans le bâillon pour éviter les étouffements); casques de motocyclistes, de boxeurs, en mousse pour maintenir la mâchoire fermée et une bande adhésive sur la bouche; menottes renforcées aux poignets et aux chevilles, ceintures, camisoles de force, technique du "cochon attaché"⁴⁹; chaises roulantes auxquelles sont attachées les personnes, sans accès aux toilettes et donc avec couches-culottes gériatriques, escorte de deux à cinq policiers.⁵⁰

(...) Le CPT (2001) précise le lieu de plus grand danger : "[...] les préoccupations les plus sérieuses du CPT visent la manière dont les opérations d'éloignement d'étrangers par la voie aérienne sont effectuées, principalement au départ de l'aéroport international de Zurich".⁵¹ Que faut-il comprendre ? En septembre 1999, la compagnie d'aviation Swissair a refusé d'embarquer des passagers dits de "niveau 3". Depuis cette date, un niveau 4 a été créé : il s'agit de vols spéciaux (compagnies privées) auxquels il est fait recours "lorsque des personnes sont particulièrement récalcitrantes et qu'il n'est pas possible de les transporter à bord d'un vol régulier" (*Passager 2*, point 8.2.4, p. 15). (...) Ainsi la prise en compte des critiques ne se traduit pas par la mise en cause de l'outil, mais par une transformation structurelle : prise en main de l'organisation des vols par la police elle-même, renforcement de la centralisation policière (alors que les Suisses ont refusé par votation la création d'une police fédérale), privatisation des charters, sans garantie de formation du personnel, le tout avec des coûts élevés.⁵²

Voici en quels termes le Conseil fédéral explique le changement : "Les personnes particulièrement récalcitrantes sont désormais rapatriées [depuis la Suisse] par vol spécial (niveau 4)."⁵³ Les coûts élevés sont compensés par des avantages importants, notamment en matière de sécurité pendant le vol. Ainsi, à bord des charters, il n'y a évidemment plus de possibilité de conflits avec d'autres passagers. "Lors de vols spéciaux notamment, il n'est pas nécessaire d'empêcher la personne de crier [...], parce qu'il n'y a pas d'autres passagers à bord susceptibles d'être importunés." Cela facilite la tâche des agents d'escorte.

⁴⁹ Amnesty International a décrit cette technique : ligoter ensemble les chevilles et les poignets derrière le dos et transporter ainsi les étrangers par leurs entraves. [Tintin au Congo ?]

⁵⁰ La Commission des migrations, des réfugiés et de la démographie du Conseil de l'Europe a formulé huit propositions d'interdictions : l'obstruction partielle ou totale des voies respiratoires; le bâillonnement avec une bade autocollante; l'utilisation de gaz asphyxiants ou incapacitants; l'administration de substances tranquillisantes contre le gré de la personne et de médicaments en dehors d'indications médicales; toutes formes d'entraves autres que les menottes aux poignets; l'immobilisation par des menottes durant le voyage; le port de masques ou de cagoules par les membres de l'escorte; le recours arbitraire ou disproportionné à la force. Conseil de l'Europe, doc. 9196, 10 septembre 2001

⁵¹ A la suite d'un "incident" lors d'un rapatriement en 1999, une circulaire de la police genevoise a suspendu les renvois de niveau 3 et 4 à l'aéroport de Genève. Le rapport du CPT n'a pas étendu son étude à cet aéroport. A Yaoundé (Cameroun) des passagers sont venus au secours du rapatrié et s'en sont pris à l'escorte. Le rapatrié a été ramené en Suisse et condamné pour voie de fait contre agent (arrêt non publié rendu par le tribunal cantonal de Zurich, 18 mai 2001), cité par *Passager 2*, note 25

⁵² "Dès le début de l'année 2000 (état au 30 septembre 2001), au total 70 personnes ont été rapatriées par 34 vols spéciaux. Les coûts se sont montés en moyenne à presque 26'000 francs suisses [soit 16'250 euros] par personne et par expulsion. Jusqu'à présent, ces vols ont été à destination de l'Afrique, du Proche-Orient et de divers États de la CEI." Réponse du Conseil fédéral à l'interpellation Garbani, 01.3555

⁵³ "En 2000, 13'000 personnes frappées d'une décision d'expulsion ont quitté la Suisse au départ de l'aéroport de Zurich, dont 134 sous escorte." (Rapport *Passager 2*, note 24) "En 2000 et 2001, 41 vols spéciaux ont été affrétés pour rapatrier 88 personnes en tout. Ce type d'intervention affiche un bilan positif, sans exception (deux opérations ont échoué, mais l'échec ne tenait pas au type de vol choisi) et continueront à prendre de l'importance à l'avenir dans le cadre du rapatriement de personnes très récalcitrantes." Rapport *Passager 2*, p. 16

En l'état actuel, dans les charters, la police a recours à des méthodes de contrainte moins rigoureusement contrôlables par les moyens de l'État de droit existant. Le CPT prévoit-il de mandater des experts pour accompagner ces vols, puisque les organisations non gouvernementales n'y sont pas admises ? Par ailleurs, ce mode d'organisation coupe un peu plus les liens entre la population et les personnes impliquées dans ces opérations (étrangers, policiers, etc.).

pp. 156 - 157 - 158 - 159 - 160 - 161

Un passage du rapport CPT 2001 attire particulièrement l'attention : "Il apparaît clairement, au vu de l'ensemble des constatations, que les opérations d'éloignement d'étrangers de niveaux 3 et 4 présentent un risque manifeste de *traitement inhumain et dégradant*, en clair de torture. Ce risque couvrait aussi bien la phase préparatoire au renvoi forcé que la phase du vol proprement dit; il était inhérent à l'utilisation de plusieurs moyens/méthodes, pris isolément, et était d'autant plus élevé lorsque de tels moyens/méthodes étaient utilisés de manière combinée."⁵⁴ (...) Si on lit attentivement les descriptions des morts intervenues dans les renvois forcés et le rapport du CPT, on comprend que l'interdiction de la torture, valable notamment pour tout fonctionnaire d'État, y compris pour la police, ne se réfère pas seulement à l'exigence de respect de l'intégrité corporelle et psychique, de la dignité humaine. On comprend que, dans les renvois en force, l'usage de certains dispositifs et outils contient non seulement un risque de "traitement inhumain et dégradant" (convention de prévention contre la torture) mais un *risque de traitement entraînant la mort* à l'étape du départ. On verra plus loin qu'en ce qui concerne l'étape d'arrivée dans le pays de transit ou d'origine, le même dispositif contient non seulement un risque de torture et de mort, mais un risque d'acosmie. (...) S'il s'agit de danger de mort, de quoi meurent donc certains individus lors des rapatriements forcés et que signifient ces morts ? Le CPT signale deux éléments importants.

Le premier concerne le danger "d'asphyxie posturale" et le syndrome dit "de la classe économique", à savoir les risques de thrombose pour les personnes attachées longtemps à leur siège, risques décrits par plusieurs études scientifiques que le CPT cite (p. 29). Le CPT préconise d'abandonner l'imposition de cette posture et de faire bouger les personnes renvoyées. Le rapport *Passager 2* de la police a intégré cette critique dans son rapport. Mais cela suffit-il à éloigner tout risque de mort ?

Le deuxième élément est plus important, parce qu'il nous renseigne, non seulement sur les dangers encourus par la personne, mais sur l'évolution du système. Le CPT évoque la *déshumanisation* par le blocage de l'exercice de la liberté et de l'autonomie face à l'imprévisible qui devraient subsister même dans des conditions de détention et de renvois difficiles. L'incertitude quant au sort réservé, la menace permanente d'expulsion, l'imprévisibilité provoque chez tout individu un stress très grave qui, combiné à d'autres violences, peut entraîner la mort dans la phase préparatoire ou dans la phase du vol. Citons la phrase très explicite du CPT : "Outre l'usage de la force et de divers moyens de contrainte physique, il convient de mentionner la politique suivie dans les cas *difficiles*, consistant à laisser les candidats à l'expulsion dans l'ignorance totale de la date d'exécution de la mesure qui les concerne, un état de choses dont quasi tous les détenus interrogés à ce propos par la délégation se plaignent avec véhémence (lorsqu'on se couche le soir, on ne sait pas si on ne va pas être réveillé à 4 heures le lendemain matin, pour être embarqué de force dans un avion). La menace d'expulsion sous la contrainte qui pesait en permanence sur les intéressés générait des états d'angoisse qui culminaient lors de phase d'expulsion et se transformaient souvent en violentes crises d'agitation." (p. 27) Le CPT préconise de préparer les individus et leur famille au renvoi forcé. Combinée avec d'autres moyens utilisés, la rétention d'information quant au sort réservé peut conduire à la mort. On peut mourir de ne pas savoir, de ne pas pouvoir anticiper le devenir de son existence. Le rapport *Passager 2* de la police suisse n'a pas intégré l'esprit, le sens, ni les conséquences à tirer de ce constat du CPT.

Le CPT écrit encore : "[...] la force employée devrait être limitée à ce qui est strictement nécessaire" dans la mise en oeuvre de l'expulsion en force. Mais, dans la nouvelle étape de l'institutionnalisation des renvois en force des pays européens vers des pays d'autres continents, cela est-il effectivement possible,

⁵⁴ 13 personnes ont trouvé la mort entre 1991 et 2001 dans des opérations d'expulsion forcées - dont 10 entre septembre 1998 et mai 2001 - en Autriche, en Allemagne, en France et en Suisse. Tant le nombre que la chronologie ou la répartition géographique suffisent à montrer les aléas de l'institutionnalisation des expulsions en force en Europe

quand on sait que ces opérations ne sont soumises ni à un contrôle d'experts, ni à un contrôle parlementaire, ni à un contrôle "public" ? (...)

En observant l'ensemble des dispositifs et les outils de l'État dans les rapatriements sous contrainte par voie aérienne, on est frappé par le fait qu'ils ne peuvent exclure l'usage de la violence, de la torture (traitements inhumains et dégradants), ni même la mort et l'acosmie une fois les expulsés parvenus dans le pays de renvoi. Les limites dans l'usage de la force ne sont pas seulement techniques. (...) Les humains qui utilisent la force et ceux qui la subissent ne sont pas des machines. La meilleure contention de la force de mort n'est pas seulement technique ou relationnelle au sens étroit d'un mandat confiné aux lieux de détention et de renvois, elle est aussi politique. La responsabilité de son contrôle incombe aux experts, mais doit être rempli sous le regard de la société. Ne serait-ce que pour que cette dernière soit mise face à ses responsabilités lorsqu'elle vote ou permet le vote de lois impliquant des conséquences précises.

(...) Quand on demande à des policiers s'il est possible d'éviter la mort dans les expulsions en force, s'ils sont honnêtes, ils répondent : non. Le lien entre les renvois en force d'étrangers et la mort existe. Et pourtant ce fait est présenté comme accidentel, voire technique et pas suffisamment clairement comme consubstantiel au dispositif et au système de lois régissant les rapports entre "nationaux" et "étrangers".

(...) Le travail d'expertise suffit à démontrer que l'espace public aux frontières est une zone de risques et aussi d'infradroit. Sinon pourquoi limiter l'accès des parlementaires, des citoyens et de ONG dans certains lieux et concernant certaines procédures de l'État aux frontières de la démocratie ?

(...) Mais comment, dans l'inventaire des critères de risques, intégrer non seulement des procédures appliquées aux individus mais les risques pour la société elle-même qui consent à de telles mesures ?

pp. 164 - 165 - 166 - 167

Nous sommes en face d'un imaginaire et de pratiques sécuritaires institutionnalisées tournées vers le rejet, vers la mort, vers le jetable, vers l'anéantissement. La méthode par *essai-erreur* qui prévaut évoque le bricolage : on introduit des dispositifs, des outils, des procédures qui attaquent le cadre politique, le droit, l'identité différenciée, et le danger de la mort n'est pas contrôlé, ni exclu⁵⁵, l'acosmie tout simplement pas envisagée. La mort et l'acosmie sont pourtant constitutives du développement de la chaîne des dispositifs de rétention, de détention et des renvois en force. (...) Il est de plus en plus évident qu'on ne se trouve plus devant de simples bavures policières et des violations de l'État de droit circonscrites, réparables et même sanctionnables.

Le langage juridique parle de "traitements inhumains et dégradants" pour qualifier la torture. Le sens du mot *inhumain* mérite d'être interrogé dans ce contexte. L'échelle du dispositif des renvois en force n'a pas seulement changé de niveau (de niveau 3 à 4), mais de *qualité*. On ne se trouve plus dans une simple logique "d'efficacité" légitime pour une police qui doit remplir des objectifs et respecter la loi. On est face à un projet de régime, à un imaginaire et à des pratiques qui évoquent non seulement des dérives dans la domination, les mauvais traitements, mais une culture d'anéantissement. (...) Les changements observables au cours des trente dernières années vont dans le sens d'une *destruction masquée du cadre politique et juridique*⁵⁶ - pour les étrangers, en priorité autour de la place du droit d'asile -, d'une *manipulation de l'autonomie de pensée et de conscience des acteurs* et d'une *banalisation de la chosification des êtres humains* dans la chaîne des dispositifs de rétention, de détention et d'expulsions. La banalisation institutionnalisée de la déshumanisation et de la mort aux frontières fait partie de la chaîne des dispositifs de rétention. Certains faits montrent qu'un seuil supplémentaire a été récemment franchi.

⁵⁵ A Zurich, en 1999, un Palestinien [... no comment...] est mort étouffé par son bâillon; en 2001, un Nigérian ["me and you no dey for di same category o !"] est mort asphyxié par un policier ans une cellule de prison valaisanne lors d'un renvoi. [Septembre 2006, France : des policiers jugés pour la mort d'un étranger expulsé de force : pas de regrets de la par des policiers...]

⁵⁶ Il faut rapprocher ce fait du rapport qu'Hitler a entretenu avec le cadre juridique de Weimar. Il a dit qu'il le respectait, en fait il l'a utilisé comme paravent, puis l'a démantelé

Ce seuil est pinté par un policier chargé des renvois en force, quand il formule la question suivante : "Quand on renvoie ces gens, on les met où, finalement, si on peut les mettre nulle part ?" Aujourd'hui, sur une planète finie [mais d'un point de vue géométrique, sans frontière, sans limite....], il n'y a plus d'île fantasmée vide où il serait possible de parquer les requérants déboutés. On a vue que les rêves de déportation des nazis sont réapparus comme en Angleterre. On voit que la Suisse et d'autres pays d'Europe sont passé à l'acte, qu'ils se sont engagés dans une pratique de dépotoir. Madagascar, aujourd'hui, se trouve-t-il aux frontières de l'Europe et dans des camps proches des conflits de la planète ? Lorsque la chaîne des dispositifs de rétention, de détention, d'expulsion d'étrangers est mise en regard des conditions matérielles d'arrivée, de séjour et d'expulsion, l'évolution accélérée et le changement *qualitatif* qui s'y lisent nous obligent à changer de paradigme philosophique pour analyser la mutation de civilisation qui se produit très concrètement dans certaines pratiques. Nous pouvons, pour cela, nous appuyer sur les travaux précédemment évoqués de Colette Guillaumin sur l'idéologie raciste, de Hannah Arendt sur les humains superflus, et les derniers travaux de Michel Foucault autour du "droit de faire mourir ou de laisser vivre", de Bertrand Ogilvie sur "l'homme jetable", de Fethi Benslama sur la "dépropriation".

On ne peut pas ne pas envisager que ce qui est observable dans les politiques d'immigration et du droit d'asile est, par certains côtés, identique à ce qui se passe dans les politiques de la santé (sida ou tuberculose en Afrique). *L'étrange cocktail* entre une forme de souveraineté basée sur l'illusion de la maîtrise technique du mouvement des populations et une répression de plus en plus sophistiquée à l'aide des techniques actuelles a tendance à étendre son emprise à toute la planète. (...) Ce qui est en cause dans cette perspective, en termes de vie, c'est le fait que des humains puissent être vivants et donc qu'ils puissent se mouvoir pour se garder en vie en disposant d'un cadre et d'un appartenance à un système politique organisé.

(...) Les opérations coups de poings (charters) articulés à la société du spectacle et travaillant sur les peurs, puis les expérimentations de dispositifs et d'outils enclenchent, sur les terrains politiques intérieurs et internationaux, un processus de construction de dispositifs intergouvernementaux et transnationaux situés dans des zones de situation limites.

VI. Coopération, soumission, résistance

"[...] dans ce domaine [les expulsions en force], le fédéralisme [du système politique suisse] n'est pas une solution. Il offre trop de marge de manœuvre aux cantons." Un des auteurs du projet *Passager 2*, in *Le Temps*, 1^{er} février 2003.

pp. 174 - 175 - 176 - 177

Coopération, soumission, résistance sont autant de facettes de la dynamique des positions dans l'action des agents engagés de gré ou de force dans les pratiques de rétention, de détention et de renvois forcés aux frontières de l'Europe. En d'autres termes, de la dialectique de la servitude et de la liberté. Dans un cadre étatique, le mouvement dialectique passe par ce qui est appelé (dans la loi suisse) "le devoir de fidélité à l'État" [à comparer à Kant, l'autonomie du sujet en matière de morale et de politique...] quand il s'applique dans les politiques d'immigration et du droit d'asile.

Une des clés de voûte des politiques sécuritaires d'immigration et de droit d'asile est la manipulation par le mensonge, la délégation de responsabilité, et les appels à des formes diverses de coopération favorisées par les zones grises d'apartheid en direction d ceux qui se trouvent au bout de la chaîne des renvois forcés dans des situations limites. La violence travaille le savoir, le pouvoir et l'autonomie de pensée et de conscience des individus qui participent au système à des places, à des fonctions, à des titres divers. On a vue que l'ambiguïté est constitutive de la zone grise d'apartheid des politiques d'immigration et du droit d'asile. Elle est aussi constitutive de la psyché humaine. (...) Elle en appelle au conformisme et favorise la soumission aveugle. Hannah Arendt comme Norbert Elias ont souligné que le pouvoir des institutions contemporaines est à la fois externe (social) et interne (psychique). (...)

De la part de l'État, la pratique du mensonge, présupposant des liens avec certaines forces politiques extrémistes, masque les nouvelles formes de violence dans les politiques d'immigration et du droit

d'asile. Le mensonge est indispensable pour renforcer la fausse conscience, la soumission, la délégation de la responsabilité et même, comme on le verra, une collaboration active entre pouvoirs et savoirs. Dans les politiques de rétention, de détention, d'expulsion forcée, on assiste à une réorganisation de la division du travail tendant à effacer toute vision globale (manipulation du temps et de la mémoire, pratiques de clivage qui fait perdre la possibilité d'interrogation sur les sens des actions). Le mensonge renforcé par les médias transformés en outils de propagande, les pressions et la compromission à tous les niveaux de l'appareil d'État et aussi de la société sont les outils de la violence d'État, dans l'ambiguïté générale des systèmes de pouvoirs, des dispositifs, du travail en son sein, donc de la palette des professions impliquées (ici) dans la rétention, la détention et les expulsions (économie, social, santé, police, éducation, recherche).

Le mensonge fait partie de l'exercice du pouvoir, il est une manière de gouverner, de se maintenir au pouvoir ou même de renverser le pouvoir en place. Ses formes évoluent dans l'histoire. Elles sont directement liées à la violence. Le mensonge est un outil de politique étrangère. La guerre en Irak en a été une illustration patente [une de plus sur une bien longue liste] avec l'invention des armes de destruction massives. Le mensonge est aussi un outil de politique intérieure. En matière d'immigration et de droit d'asile, il tente de cacher les limites et le démantèlement de l'État de droit, de l'État social déjà très limité, la drastique transformation de ces politiques et leurs liens avec les autres transformations en cours.

La manipulation de la peur endort le bon sens. Le mensonge endort la curiosité, l'esprit critique. (...) Il peut tenter (...) de légitimer certaines pratiques en les montrant sous un visage qui le rende acceptable. Deux cas sont présentés ici à titre d'exemple. Ils concernent le laboratoire suisse en relation avec les réseaux intergouvernementaux de l'Europe des polices en matière d'immigration et de renvois forcés d'étrangers. Le premier concerne les relations entre un parti au programme ultralibéral et xénophobe, le Conseil fédéral et la presse. Le second concerne la recherche de légitimité par l'institutionnalisation d'une collaboration dite "internationale" (on verra dans quel sens) entre des autorités de police et des experts scientifiques.

Comme l'a montré Hannah Arendt, l'expérience totalitaire nous apprend que le mensonge n'est plus seulement la propagande d'idées fausses, il est surtout un processus actif de manipulation de l'activité de pensée individuelle et collective qui s'inscrit dans le processus, la dynamique même du pouvoir de domination. Elle fige le bon sens et le savoir, l'activité de pensée critique et la faculté de jugement dans la construction des faits. Elle fait accepter des simplifications, des erreurs grossières et adhérer à des mesures inacceptables.

pp. 177 - 178 - 179 - 180

Il n'est pas irréaliste de penser que des schèmes identiques de discours sont développés dans d'autres pays européens [que la Suisse] concernant les politiques d'immigration et de droit d'asile. L'enjeu politique central - que cachent le plus souvent ces discours - est à la fois de transformer le cadre politique institutionnel et de restreindre les droits politiques et sociaux de l'ensemble de la population (limitations des conditions de l'exercice politique, attaques des acquis sociaux). La force des arguments dépend moins ici de la clarté, de la justesse de leur énoncé que de leur capacité à renforcer un pouvoir de domination. Celui-ci cherche à contrôler, à asseoir une légitimité très discutable du marché et de la force en manipulant des thèmes populistes (insécurité, immigration, finances publiques) avec des arguments simplistes, à cent lieues de la complexité [et même de la réalité] des phénomènes et des solutions que l'on pourrait y apporter.

Les coups d'éclat publicitaires auxquels recourt couramment ce genre d'argumentaire sont spectaculaire.⁵⁷ Le patient travail d'explication de la construction des droits sociaux, par exemple, est beaucoup plus difficile à déployer. (...) Un des *noyaux durs* des discours de la droite conservatrice

⁵⁷ Au moment où j'écris, A. Segert, concepteur des affiches de l'UDC, vient de sortir une affiche intitulée "La politique de la gauche ruine notre pays (augmentation des impôts, suppression d'emplois, démantèlement de l'AVS)" avec des rats rouges mangeant l'argent du porte-monnaie suisse. L'image des rats a été abondamment utilisée par les nazis pour inciter à la haine des juifs

néolibérale xénophobe et de l'extrême droite est la *haine de l'étranger*. Elles cherchent ainsi l'adhésion de catégories de population mises en état d'insécurité par les politiques "néolibérales".

(...) Dans l'exemple présenté ici, le récit se déroule en trois séquences entre trois acteurs qui occupent le devant de la scène. Ces acteurs (UDC, État, presse), apparemment en conflit, sont objectivement unis. Chacun, selon un rythme précis, tient à son tour un rôle, qui consiste respectivement à énoncer, à laisser dire et à faire circuler des propositions énoncées d'actions extrémistes ou conservatrices et populistes. L'État s'appuie sur des propositions énoncées pour institutionnaliser des mesures restrictives et parfois même pour reprendre des idées et les inscrire en catimini dans la loi. Le rythme discontinu du récit (temps, espace) fait perdre la vision d'ensemble et endort la vigilance.

Le discours en matière d'étrangers n'est pas caractérisé par la subtilité (voleurs de travail, de femmes, faussaires, délinquants, etc.). Il est centré sur le noyau dur de la haine xénophobe et raciste. Il est donc de l'ordre de la passion, quand bien même celle-ci est déniée.⁵⁸ (...) Dans la chaîne d'interlocution, des propositions, des annonces brutales sont faites par un parti politique "extrémiste"⁵⁹, qui les amortit en les déniait, la presse les fait circuler⁶⁰, puis elles sont reprises par des agents de l'État plus tard, sans changement ou légèrement modifiées. Ce qui compte, c'est l'annonce coup de poing appuyée sur des affiches. Elle est suivie par l'amortissement programmé du choc (parti énonciateur réputé excessif), la large circulation (presse)⁶¹, puis la reprise de certains arguments, l'application des mesures à petites doses (État), et enfin le contrôle de la mise en scène, de l'orchestration, du rythme, de la diffusion des propositions.

pp. 181 - 182

⁵⁸ "Comment pouvez-vous dire que je n'aime pas les étrangers quand 30% du personnel de mon entreprise est étranger. Et je les traite bien, vous savez." Blocher, lors de la campagne pour les élections nationales, après qu'on l'eut critiqué pour son recours à la xénophobie

⁵⁹ La proposition de la retraite à 67 ans a été avancée par l'UDC, puis reprise par Pascal Couchepin, conseiller fédéral, quelque temps plus tard

⁶⁰ L'UDC a fait paraître une page entière dans les grands journaux de Suisse (qui à elle seule mériterait une analyse fouillée) intitulée "Voilà les résultats de la politique de la gauche et de ses amis : des criminels chouchoutés... des requérants d'asile sans gêne, une mafia albanaise brutale." Singé : UDC, qualité suisse

⁶¹ Une des formes de collaboration ambiguë de la presse a été de publier l'annonce très bien payée par l'UDC et, dans certains cas, d'en faire une critique dans le même journal ("Ce que cache l'annonce douteuse de l'UDC", *Le Temps*, 17 octobre 2003). Certains lecteurs ont écrit des lettres ouvertes au journal pour dénoncer le précédent et demander combien avait rapporté cette publication